

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2020

Bureau

Président : M. Thierry Dérobert
Vice-président : M. Matthieu Jotterand
Secrétaire : M. Armando Couto
Membres : Mme Mathilde Captyn, M. Christian Haas

Sont présents :

Mme Nathalie Adam, M. Thierry Aeschbacher, M. Simon Antich, Mme Evis Baranyai, M. Thierno Barry, Mme Jeanne Bencker, Mme Kristine Beun, Mme Anne Bonvin Bonfanti, M. Philippe Bonvin, M. Thierry Brunier, Mme Mathilde Captyn, Mme Vally Carter, M. Nicolas Clémence, M. Michele Colleoni, M. Armando Couto, M. Vincent Daher, M. Thierry Dérobert, Mme Monica De Vecchi, Mme Priscille Dia, Mme Véronique Equey, Mme Emilie Fernandez, M. Alain Fischer, M. Christian Haas, M. Matthieu Jotterand, M. Damien Le Goff, M. Mauro Martella, M. Vincent Mayer, Mme Caroline Monod, Mme Deborah Mühle, M. Mathieu Petite, Mme Lucia Rosales, Mme Mariantonia Rosset, Mme Nancy Ruerat, Mme Virginie Vandeputte, M. Michel Vergain, M. Thomas Vogel

Absent : M. Giuseppe Di Salvo

Assistent à la séance : M. Damien Bonfanti, Maire
Mme Corinne Gachet, Mme Salima Moyard
Conseillères administratives
M. Julien Grosclaude, Secrétaire général
Mme Erika Crisafulli, secrétaire

ORDRE DU JOUR :**POINTS INITIAUX**

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 26 novembre 2020
- 3) Communications du Bureau
- 4) Communications du Conseil administratif
- 5) Propositions du Conseil administratif

NOUVEAUX OBJETS**6) Projets de délibération du Conseil administratif**

- | | | | |
|----|--------------------------|--|----------------------|
| a) | 240-20.12 | Chemin du Bac – Réaménagements routiers et réfection | <u>p. 243</u> |
| | Entrée en matière | d'un collecteur EU – Crédit d'étude | |
| | Fr. 100'000.— | | |
| b) | 241-20.12 | Passerelle Tivoli-Surville, Aménagements complémentaires - | <u>p. 243</u> |
| | Entrée en matière | Crédit d'investissement | |
| | Fr. 640'000.-- | | |

Séance ordinaire du Conseil municipal du 17 décembre 2020

- | | | | |
|----|---|---|----------------------|
| c) | 242-20.12
Entrée en matière
Fr. 675'000.— | Promenade Nicolas Bouvier - Crédit d'investissement | <u>p. 244</u> |
| d) | 243-20.12
Entrée en matière
Fr. 498'000.— | Construction d'un sous-sol aménagé au sein du pavillon provisoire de l'école du Sapay - Crédit d'investissement | <u>p. 244</u> |
| e) | 244-20.12
Entrée en matière
Fr. 120'000.-- | Restaurant Café Zinette - Fermeture de la terrasse dans la cour intérieure - Crédit d'étude | <u>p. 245</u> |
| f) | 245-20.12
Entrée en matière | Modification et constitution de servitudes sur les parcelles 850, 851, et 853 au profit de la Commune de Lancy – Constitution de servitudes sur la parcelle 830 au profit des parcelles 845, 847, 848 et 849, propriétés de différents propriétaires – Chemin Pré-Monnard | <u>p. 245</u> |
- 7) Motions – Résolutions
- | | |
|---|----------------------|
| Motion des groupes socialiste et PLR « Poubelles sur la voie publique permettant le tri des déchets » (M022-2020) | <u>p. 247</u> |
|---|----------------------|

RAPPORTS DE COMMISSION

- 8) Discussion et vote d'objets de retour de commissions
- | | | | |
|----|--|---|----------------------|
| a) | 233-20.10
Arrêté | Examen et approbation des budgets de fonctionnement et des investissements 2021 et fixation des centimes additionnels – Rapport de la Commission des finances, séances des 9 septembre, 7 octobre, 11 et 25 novembre 2020 (M. Michele COLLEONI) | <u>p. 250</u> |
| b) | 234-20.10
Arrêté | Fixation du montant minimum de la taxe professionnelle communale 2021 – Rapport de la Commission des finances, séance des 11 et 25 novembre 2020 (M. Michele COLLEONI) | <u>p. 264</u> |
| c) | 235-20.10
Arrêté
Fr.1'366'200.-- | Versement de la contribution annuelle 2021 au Fonds intercommunal de développement urbain (FIDU) – Rapport de la Commission des finances, séances des 11 et 25 novembre 2020 (M. Michele COLLEONI) | <u>p. 265</u> |
| d) | 236-20.11
Arrêté
Fr. 190'000.-- | Rénovation de la villa Rapin – Crédit d'étude – Rapport de la Commission des travaux, séance du 30 novembre 2020 et de la Commission des finances, séance du 2 décembre 2020 (M. Thierno BARRY et M. Matthieu JOTTERAND) | <u>p. 266</u> |
| e) | 237-20.11
Arrêté
Fr. 126'000.-- | Maison de la sécurité – Installation photovoltaïque – Crédit d'investissement – Rapport de la Commission des travaux, séance du 30 novembre 2020 (M. Thierno BARRY) | <u>p. 269</u> |

Séance ordinaire du Conseil municipal du 17 décembre 2020**RAPPORTS DE COMMISSION (informations)**

- 9) Commission des sports, séance du 18 novembre 2020, rapporteur Mme Véronique EQUEY
- a) Audition du Lancy Football Club **p. 270**
 - b) Présentation du parcours sportif de la Chapelle **p. 271**
 - c) Divers
- 10) Commission des travaux, séance du 30 novembre 2020, rapporteur M. Thierno BARRY
- Divers
- 11) Commission des finances, séance du 2 décembre 2020, rapporteur M. Matthieu JOTTERAND
- Réformes fiscales des entreprises, impacts pour la Ville de Lancy **p. 273**
- 12) Commission de l'aménagement du territoire, séance du 3 décembre 2020, rapporteur M. Matthieu JOTTERAND
- a) Pont de Lancy – Point de situation **p. 275**
 - b) Association Genève-Montagne – Point de situation **p. 276**

POINTS FINAUX

- 13) Propositions individuelles et questions **p. 276**

CLÔTURE DE LA SEANCE

Questions du public au Conseil administratif **Annexe**

* * * * *

M. Dérobert : Monsieur le Maire, Mesdames les Conseillères administratives, Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, Monsieur le Secrétaire général, Mesdames et Messieurs les employés de notre commune, chers spectateurs, je vous souhaite à tous la bienvenue à cette séance du Conseil municipal du 17 décembre 2020, ce sera la dernière de cette année.

POINTS INITIAUX**1) APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

L'ordre du jour est approuvé.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 17 décembre 2020**2) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2020**

Le procès-verbal est approuvé avec remerciements à son auteur.

3) COMMUNICATIONS DU BUREAU

M. Dérobert : nous avons reçu un petit livre sur la quadriennale de Lancy Sculpture qui est disponible à la consultation à la Mairie.

4) COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. Bonfanti : je n'ai pas de communications.

Mme Gachet : je n'en ai pas non plus.

Mme Moyard : j'aimerais vous informer que, parmi les transferts de compétences qui ont été convenus entre le Canton et les communes, il y a le transfert du réseau non-structurant et nous devons être prêts au 1^{er} janvier, nous le serons. Nous aurons l'occasion d'en reparler dans les différentes commissions.

J'aimerais vous dire également que, par rapport aux différents débats qu'il y a eus sur la question de l'égalité, depuis quelques jours dans les toilettes de la salle communale où vous siégez, ont été installées deux tables à langer dans chacune des toilettes hommes et femmes.

Vous ne l'avez, sauf erreur, pas indiqué Monsieur le Président, mais vous avez en principe reçu sur vos tables la réponse à la question écrite posée par M. Aeschbacher lors de notre dernière séance.

Question écrite déposée le 26 novembre 2020 par M. Thierry Aeschbacher

Rémunération des Conseillers administratifs au sein des conseils d'administration

Les conseillers administratifs sont appelés, de par leur fonction, à siéger dans divers conseils d'administration. Or, il est apparu, lors de la dernière commission de l'administration que personne n'avait d'information à ce sujet, laissant ainsi planer un doute qui se doit d'être comblé.

C'est pourquoi le groupe PLR souhaite connaître :

- Dans quel(s) conseil(s) d'administration et à quel titre y siègent nos conseillers administratifs ?*
- Quel montant de jetons de présence ou autres rémunérations perçoivent-ils ?*

Nous remercions d'ores et déjà le conseil administratif pour sa réponse détaillée.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 17 décembre 2020

Réponse du Conseil administratif

Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,

Dans le cadre de leur fonction, les conseiller-ère-s administratif-ive-s sont amené-e-s à siéger dans différentes fondations, associations ou commissions. À cela s'ajoute la participation à différentes commissions de l'ACG en lien avec les dicastères des un-e-s et des autres.

Dans la grande majorité des cas, ces comités ne versent pas de jetons de présence et, en dehors des institutions dans lesquelles Lancy a un siège de plein droit, il s'agit de participation sur une base volontaire.

Vous trouverez dans le tableau ci-dessous le détail de l'ensemble des participations par magistrat-e ainsi que les montants des jetons versés.

En espérant avoir répondu à votre question, nous vous adressons, Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, nos salutations les meilleures.

Institutions	Personnes(s) déléguée(s)	Montant des jetons
Groupement intercommunal du Sapay	M. BONFANTI, Mme GACHET, Mme MOYARD	Pas de jeton
Bureau du groupement intercommunal du Sapay	Mme GACHET	Pas de jeton
Conseil de Fondation des Evaux	Mme GACHET, M. BONFANTI	Pas de jeton
Fondation PAV	M. BONFANTI (vice-président)	CHF 7'000/an en qualité de vice-président et CHF 500 par séance de fondation et de bureau
Fondation Culture et Rencontre	M. BONFANTI	Pas de jeton
Fonds d'arts visuels	M. BONFANTI	Pas de jeton
Communauté des communes urbaines (CCU)	M. BONFANTI	Pas de jeton
Conseil économique communal	M. BONFANTI	Pas de jeton
Commission aménagement et mobilité (ACG)	M. BONFANTI	Pas de jeton
Commission environnement (ACG)	M. BONFANTI	Pas de jeton
Commission culture (ACG)	M. BONFANTI	Pas de jeton
Fondation pour les terrains industriels (FTI)	Mme GACHET	CHF 7'000 /an (estimation)
Bureau de la fondation des Evaux,	Mme GACHET	Pas de jeton
Association romande et tessinoise des sports	Mme GACHET	Pas de jeton
Association des piscines romandes	Mme GACHET	Pas de jeton
Commission d'exploitation du stade de Lancy-Florimont	Mme GACHET	Pas de jeton
Préparatifs de mobilisation	Mme GACHET	Pas de jeton
Taxe professionnelle communale	Mme GACHET	Pas de jeton
Commission du sport (ACG)	Mme GACHET (présidence)	CHF 400 par commission présidée (env. 4x/an)
Commission finances (ACG)	Mme GACHET	Pas de jeton

Séance ordinaire du Conseil municipal du 17 décembre 2020

<i>Commission sécurité (ACG)</i>	<i>Mme GACHET</i>	<i>Pas de jeton</i>
<i>Comité du SIACG (ACG)</i>	<i>Mme GACHET</i>	<i>Pas de jeton</i>
<i>Fondation communale immobilière de Lancy (FCIL)</i>	<i>Mme MOYARD</i>	<i>Estimé à CHF 7'200/an</i>
<i>Fondation communale pour le logement de personnes âgées</i>	<i>Mme MOYARD (vice-présidence)</i>	<i>CHF 4'000 forfaitaire</i>
<i>Fondation pour le développement de l'accueil préscolaire (FDAP)</i>	<i>Mme MOYARD</i>	<i>CHF 200.-/séance (5x / an)</i>
<i>Villa Tacchini, Maison de quartier du Plateau, Maison de quartier Sous l'Etoile</i>	<i>Mme MOYARD</i>	<i>Pas de jeton</i>
<i>Terrains d'aventures du Petit-Lancy (TAPL) et Lancy-Voirets (TALV)</i>	<i>Mme MOYARD</i>	<i>Pas de jeton</i>
<i>Contrats de quartier Palettes-Bachet et Chapelle</i>	<i>Mme MOYARD</i>	<i>Pas de jeton</i>
<i>Comité de l'Union des villes genevoises (UVG)</i>	<i>Mme MOYARD</i>	<i>Pas de jeton</i>
<i>Bureau de l'Accueil familial de jour Rhône sud (AFJ-RS) et Comité de l'Accueil familial de jour Genève sud ouest (AFJ-GSO)</i>	<i>Mme MOYARD</i>	<i>Pas de jeton</i>
<i>Comités des associations des crèches Chante-Joie et Pont-Rouge, Espace de Vie Infantile Clair-Matin, Espace de Vie Infantile du Plateau, Les Couleurs du Monde, Comité des garderies Plateau et Caroll, Le Jardin des Tout Petits, de l'Etoile et Le Petit Prince</i>	<i>Mme MOYARD</i>	<i>Pas de jeton</i>
<i>Comité de l'association genevoise des structures de coordination (AGSC)</i>	<i>Mme MOYARD</i>	<i>Pas de jeton</i>
<i>Commission de la cohésion sociale (ACG)</i>	<i>Mme MOYARD</i>	<i>Pas de jeton</i>

Mme Moyard : enfin, je me devais, étant donné que cela apparaît dans les procès-verbaux des différentes séances du Conseil municipal, de vous informer que, malgré des efforts nombreux et assez véhéments, la piste cyclable et le trottoir au bas de la rampe du Grand-Lancy ne seront pas ouverts, aux dires du Canton, avant le 15 mars. Je vous passe mes mouvements de colère divers et variés et je suis à disposition pour davantage d'indications si nécessaire, mais je crois que notre ordre du jour est chargé et je ne vais pas aller plus dans les détails.

5) PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Il n'y en a pas.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 17 décembre 2020**NOUVEAUX OBJETS****6) PROJETS DE DELIBERATION DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

a) Chemin du Bac – Réaménagements routiers et réfection d'un collecteur EU – Crédit d'étude (Fr. 100'000.--) (240-20.12)
=====

Mme Moyard : il s'agit de la réfection d'un collecteur, mais pas seulement. Donc, ce crédit se décompose en plusieurs parties puisqu'il s'agit de construire un nouveau tronçon de collecteur, d'en réfectionner un et de refaire la voirie qui le nécessite sur ce tronçon du chemin du Bac, ainsi que de profiter de créer des pistes cyclables dans les deux sens de circulation, le crédit d'étude se montant à Fr. 100'000.--, avec un passage prévu, si vous le voulez bien, par votre Conseil en Commission des travaux.

M. Dérobert : je vous remercie. En effet, nous vous proposons de passer cet objet en Commission des travaux, mais d'abord nous allons voter l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 34 oui, 0 non, 0 abstention, avec renvoi à la Commission des travaux.

b) Passerelle Tivoli-Surville, aménagements complémentaires – Crédit d'investissement (Fr. 640'000.--) (241-20.12)
=====

Mme Moyard : il s'agit de concrétiser une option qui avait déjà été présentée en Commission des travaux à l'époque du vote du crédit d'investissement principal pour la promenade Nicolas Bouvier et la passerelle Tivoli-Surville, qui reliera ces deux quartiers.

Nous avons étudié, lors du concours en entreprise totale, une option qui était celle de lier la passerelle prévue à un escalier cylindrique et à un ascenseur du côté de Tivoli, de manière à pouvoir la rendre - puisque l'ascenseur serait un peu comme celui de la Cité pour les cyclistes qui le connaissent - accessible également aux cycles et aux PMR plus facilement afin de renforcer l'utilisation et les différentes possibilités de liaison en mobilité douce. Donc, c'est l'occasion de concrétiser cette option qui avait déjà été présentée et de la réaliser concrètement pour un montant de Fr. 640'000.--, avec un passage en Commission des travaux et des finances également puisque ce montant, comme il s'agissait d'une option, n'avait pas été budgétisé en tant que tel.

M. Dérobert : nous allons passer au vote de l'entrée en matière si personne ne souhaite prendre la parole.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 35 oui, 0 non, 0 abstention, avec renvoi à la Commission des travaux, puis à la Commission des finances.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 17 décembre 2020**c) Promenade Nicolas Bouvier – Crédit d'investissement (Fr. 675'000.--) (242-20.12)**
=====

Mme Moyard : il s'agit toujours de la promenade Nicolas Bouvier comme je l'ai indiqué dans les divers lors de la dernière Commission des travaux. Il s'agit d'un crédit d'investissement complémentaire, en raison de différents dépassements sur ce crédit. Ils seront bien sûr expliqués dans le détail en commission. Il y a dû y avoir des modifications de projet puisqu'au moment où le crédit a été déposé, l'autorisation de construire était en cours d'instruction, on a dû modifier le projet et on a eu des imprévus au niveau des travaux eux-mêmes qui ont malheureusement conduit à un certain nombre de dépassements, partiellement compensés par des économies, mais pas totalement.

Nous vous proposons donc un passage en Commission des travaux et des finances, étant donné que nous avons proposé au budget des investissements un montant de Fr. 150'000.--, mais que le chiffrage précis des dépassements se monte à Fr. 675'000.--.

M. Dérobert : si personne ne souhaite prendre la parole, nous passons au vote de l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 35 oui, 0 non, 0 abstention, avec renvoi à la Commission des travaux, puis à la Commission des finances.

d) Construction d'un sous-sol aménagé au sein du pavillon provisoire de l'école du Sapay – Crédit d'investissement (Fr. 498'000.--) (243-20.12)
=====

Mme Moyard : ce crédit d'investissement avait déjà été brièvement évoqué, il est complémentaire sans l'être, puisqu'il s'agit d'aménager un début de petite maison de quartier intercommunale pour le quartier de la Chapelle-Les Sciens, intercommunale puisque le montant qui vous est proposé est la moitié du montant total, l'autre moitié étant à charge de Plan-les-Ouates, qui a elle-même déjà fait voter ce montant au Conseil municipal.

Il s'agit en fait d'utiliser les fondements en béton du pavillon provisoire que nous sommes en train de construire pour les classes supplémentaires et à la place de faire simplement les pilotis qui étaient prévus à la base, il s'agit de faire une caisse en béton qu'on puisse aménager avec deux salles de vie pour des activités de quartier. On continue dans la perspective intercommunale qui nous lie avec le Sapay et en bonne intelligence avec la commune de Plan-les-Ouates.

Ce montant n'était pas prévu, puisque jusqu'au mois de juin il n'était pas prévu de faire de pavillon provisoire, il n'est pas budgété et devra donc être étudié en Commission des travaux et des finances. Je précise, pour terminer, que vous n'avez pas vu passer le crédit d'investissement pour le pavillon provisoire et les classes en tant que tel, étant donné que nous avons utilisé le solde du crédit d'investissement pour la construction de l'école, qui n'était pas encore bouclé, mais malheureusement il n'y avait pas tout à fait assez pour permettre de payer l'entier de ce pavillon. C'est pour cela que vous avez entre les mains ce crédit complémentaire.

M. Dérobert : si personne ne souhaite prendre la parole, nous allons voter l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 35 oui, 0 non, 0 abstention, avec renvoi à la Commission des travaux, puis à la Commission des finances.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 17 décembre 2020

e) Restaurant Café Zinette – Fermeture de la terrasse dans la cour intérieure – Crédit d'étude (Fr. 120'000.--) (244-20.12)

=====

Mme Moyard : il s'agit cette fois d'un crédit d'étude pour un projet qui est dans le pipe-line de nos budgets d'investissement, mais pas pour le montant total. Nous avons budgétisé un montant de Fr. 100'000.— et le montant qui vous est demandé est de Fr. 120'000.--, d'où le fait qu'il doit passer en Commission des travaux et des finances.

Il s'agit d'optimiser, tout en conservant l'aspect patrimonial, l'exploitation de ce haut-lieu de la gastronomie lancéenne que vous connaissez certainement toutes et tous, en fermant de manière intelligente la terrasse, ce qui permettra de la chauffer de manière également rationnelle, afin de pouvoir augmenter, dans des proportions raisonnables néanmoins, l'exploitation annuelle du café-restaurant. Je précise, mais on pourra donner plus de détails en commission, qu'une augmentation substantielle a été négociée avec les gérants, de manière à amortir les coûts importants des travaux, puisque nous serons au niveau du million pour le crédit d'investissement que l'on vous présentera en son temps.

M. Dérobert : si personne ne souhaite prendre la parole, nous passons à l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 35 oui, 0 non, 0 abstention, avec renvoi à la Commission des travaux, puis à la Commission des finances.

f) Modification et constitution de servitudes sur les parcelles 850, 851, et 853 au profit de la Commune de Lancy – Constitution de servitudes sur la parcelle 830 au profit des parcelles 845, 847, 848 et 849, propriétés de différents propriétaires – Chemin Pré-Monnard (245-20.12)

=====

M. Bonfanti : une demande de vote sur le siège a été proposée au Bureau. Je ne vais pas rentrer trop dans les détails maintenant. Si le Conseil municipal décide de faire le vote sur le siège, je pourrais préciser les modifications qui sont demandées.

M. Dérobert : nous passons donc au vote de l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 35 oui, 0 non, 0 abstention.

M. Dérobert : nous vous proposons donc une discussion immédiate pour un vote sur le siège.

La proposition de discussion immédiate est acceptée à l'unanimité, soit par 35 oui, 0 non, 0 abstention.

M. Bonfanti : il s'agit de travaux de réaménagement du chemin de Pré-Monnard au Petit-Lancy et de réalisation de collecteurs d'eaux pluviales et d'eaux usées qui ont été réalisés et qui sont terminés. Il est apparu qu'il fallait modifier une servitude existante et en créer de nouvelles afin de permettre la gestion et l'entretien de ces collecteurs.

Comme vous pouvez le voir sur les deux plans, il y a une création de servitude de canalisation d'eaux pluviales – c'est la surface en bleu sur le plan à gauche – sur notre domaine, parcelle 830 au profit des propriétaires des parcelles 845 et 849, donc toute la lignée, et la création d'une servitude de canalisation d'eaux usées – le trait rouge en discontinu sur le plan – et une autre servitude d'eaux pluviales – le trait bleu en discontinu sur le plan – impliquant les parcelles 850, 851 et 853.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 17 décembre 2020

Au vu de l'utilité publique de cette opération, la Ville de Lancy va solliciter une exonération des droits d'enregistrement et d'émoluments au Registre foncier, pour que cela nous revienne moins cher.

Le Conseil administratif vous demande donc et vous propose d'accepter cette délibération.

M. Dérobert : il s'agit d'un vote à la majorité qualifiée, donc je me permettrai de voter aussi.

Nous passons au vote de cette délibération.

Vu la délibération votée par le Conseil municipal à sa séance du 30 janvier 2014 ouvrant un crédit d'investissement de Fr. 1'050'000.-- pour la réalisation de collecteurs EC/EU (mise en séparatif) au chemin du Pré-Monnard et pour le réaménagement du chemin ;

Vu la livraison de l'ouvrage en décembre 2015 ;

Vu la réalisation d'un équipement d'assainissement collectif privé d'eaux pluviales sur la parcelle 830 nécessaire à l'évacuation des eaux non polluées des bien-fonds sis sur les parcelles adjacentes N°845, 847, 848 et 849 ;

Vu la nécessité de modifier une servitude existante (RS 53544 du 27.07.1979) et d'en créer de nouvelles afin de régler différentes questions ayant trait notamment à la gestion et à l'entretien des canalisations d'eaux pluviales et usées ;

Vu l'opportunité de mettre à jour et de préciser une servitude devenue obsolète dite « à char et à talons »,

Vu les projets d'actes établis par Me Costin van Berchem, notaire ;

Vu le rapport de la Commission xxx, séance du xxx ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

- 1. De modifier l'assiette de la servitude de canalisations pour les eaux usées inscrites au Registre foncier sous P.j. D214 du 27 juillet 1979 (RS 53544), prise en faveur de la Commune de Lancy grevant les parcelles 850, 851 et 853, propriétés de différents propriétaires, en ce sens qu'elle s'exercera uniquement sur les parcelles 850 et 853 conformément à la nouvelle assiette telle que figurée par le symbole n°G1 du nouveau plan de servitude établi le 4 août 2015 par le bureau d'ingénieurs géomètres MBC ingéo SA et de dégrever en conséquence la parcelle 851 ;*
- 2. D'accepter la constitution de la servitude de canalisations pour les eaux pluviales, à titre gratuit, sur la parcelle 850 de Lancy, propriété de différents propriétaires, au profit de la Commune de Lancy (bénéficiaire), telle que figurée par le symbole n°G3 au plan de servitude établi le 4 août 2015 par le bureau d'ingénieurs géomètres MBC ingéo SA. Les frais d'entretien, de réparation et de renouvellement de canalisations pour les eaux pluviales sont à la charge de la Commune de Lancy ;*
- 3. D'accepter la constitution, à titre gratuit, de la servitude de passage public à pied et à vélo et ponctuellement aux véhicules d'entretien de la Commune de Lancy sur les parcelles 850, 851 et 853 au profit de la Commune de Lancy. Les frais d'entretien, de réparation et de renouvellement du passage public sont à la charge de la Commune de Lancy ;*

Séance ordinaire du Conseil municipal du 17 décembre 2020

4. *D'accepter la constitution d'une servitude de canalisations pour les eaux pluviales, à titre gratuit, sur la parcelle 830 de la Commune de Lancy au profit des parcelles 845, 847, 848 et 849, propriétés de différents propriétaires, telle que figurée par le symbole n°G3 au plan de servitude établi le 4 août 2015 par le bureau d'ingénieurs géomètres MBC ingéo SA. Les frais d'entretien, de réparation et de renouvellement de ces canalisations seront à la charge des bénéficiaires de la servitude ;*
5. *Vu l'utilité publique de cette opération, de demander à l'Etat de Genève l'exonération des droits d'enregistrement et des émoluments du Registre Foncier ;*
6. *de charger le Conseil administratif de désigner deux de ses membres pour signer les actes notariés nécessaires.*

L'arrêté 245-20.12 est accepté à l'unanimité, soit par 36 oui, 0 non, 0 abstention.

7) MOTIONS - RESOLUTIONS**a) Motion des groupes socialiste et PLR « Poubelles sur la voie publique permettant le tri des déchets » (M022-2020)**

=====

Considérant que :

- *Le tri des déchets se révèle sous l'angle de l'urgence climatique particulièrement important,*
- *Lancy poursuit déjà une politique proactive pour les déchets ménagers par le biais des éco-points,*
- *Les développements de la restauration « à l'emporter » et des comportements festifs en extérieur, et la quantité de déchets que cela engendre ;*

Par ces motifs, le Conseil municipal

invite le Conseil administratif à :

1. *Étudier le remplacement des poubelles actuellement situées dans les espaces publics et sur domaine privé communal (parcs...), par des modèles permettant un tri des déchets ;*
2. *Établir une planification pour ce remplacement, en adéquation avec les contraintes techniques et économiques d'un côté, l'urgence climatique de l'autre.*

Exposé des motifs :

Avec la forte hausse de la consommation de repas et boissons à l'extérieur, un nouveau défi s'impose en termes de gestion des déchets. En raison de différents facteurs, une quantité toujours plus importante d'emballages est utilisée dans les espaces publics. Dans le lot se trouve une quantité non négligeable de matières hautement énergivores à fabriquer et aisément recyclables lorsqu'elles sont collectées de manière adéquate (verre, aluminium, PET, ...).

Séance ordinaire du Conseil municipal du 17 décembre 2020

A l'heure où les ménages sont encouragés à trier leurs déchets (ou dans d'autres cantons, par des sacs taxés) par la mise à disposition d'éco-points, il est important d'offrir la possibilité de procéder à ce tri également dans les espaces publics et privés propriétés de la Ville de Lancy, tels que les rues ou les parcs.

Dans un premier temps, certains endroits sont certainement plus propices et plus pertinents à une telle mise à disposition de poubelles distinctes. Toutefois, partout où il est économiquement raisonnable de procéder à un tel changement, il est urgent au vu du réchauffement climatique de l'effectuer. A terme, sauf exception, toutes les poubelles de la commune devraient suivre ce modèle.

M. Jotterand : cette motion vous est présentée ce soir parce que les déchets représentent un défi pour notre société. Oui, dans l'idéal, il serait encore mieux de ne pas en produire, mais le monde idéal n'est malheureusement pas celui dans lequel nous vivons et au vu des habitudes de consommation qui se développent et qui gagneraient à être changées mais qui ne le seront pas à court ou moyen terme - je pense notamment à tout ce qui est utilisation de déchets et bouteilles en PET, etc - nous pensons qu'il est bon de trouver des solutions.

La politique des éco-points pour les ménages est à saluer. On voit toutefois un paradoxe à ce que dans la rue nous prenions l'habitude de jeter les déchets tous ensemble, et donc le tri devrait devenir une habitude quotidienne et permanente ; on peut y voir là un côté éducatif et il y a en plus déjà un tri qui semble être fait a posteriori, cela permettrait donc probablement de le faciliter.

De plus, c'est vrai que dans ces poubelles le tri n'est pas toujours excellent, mais la sensibilisation de la population nous semble vraiment importante, même si on n'arrive pas à un résultat de 100%. Et puis, il y a déjà plusieurs collectivités ou entreprises – je pense aux CFF par exemple - qui se sont lancées là-dedans desquelles nous pourrions nous inspirer.

Il y a également certains lieux qui nous semblent particulièrement indiqués, on pense là aux arrêts de transports publics ou encore les parcs. Et donc, nous vous remercions du bon accueil que vous ferez, nous l'espérons, à cette motion et nous espérons pouvoir en discuter par exemple en Commission du développement durable.

M. Petite : le groupe des Vertes et des Verts va voter l'entrée en matière. Est-ce qu'avant de parler du renvoi en commission, je reprends la parole avant pour parler plus du fond, parce qu'on a un certain nombre de réserves sur cette motion ?

M. Dérobert : M. Clémence nous l'avait rappelé lors de la dernière séance du Conseil municipal, il n'y a pas d'entrée en matière sur une motion. Donc, cela peut être sur proposition un renvoi en commission, s'il n'y a pas de proposition de renvoyer en commission, nous la voterions ce soir immédiatement. Donc, c'est une proposition d'un conseiller municipal ou d'une conseillère municipale qui pourrait renvoyer cela en commission.

M. Petite : d'accord, donc je peux déjà mentionner mes réserves ?

M. Dérobert : vous pouvez y aller.

M. Petite : merci M. le Président. Donc, on va soutenir le renvoi en Commission de l'environnement et du développement durable de cette motion. Nous trouvons que la question de la gestion des déchets est une question effectivement importante dans la perspective de la préservation des ressources et de la question de l'économie circulaire et le recyclage de ces ressources, et dans cette optique, nous sommes convaincus qu'il convient encore d'améliorer les chiffres du tri et de diminuer encore la part des déchets incinérés dans notre commune.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 17 décembre 2020

Toutefois, nous tenons à souligner que cette motion souffre de nombreux défauts et nous comptons sur le travail de la Commission de l'environnement et du développement durable pour l'améliorer et la rendre utile et pertinente.

Je voulais juste signaler deux choses : la première chose, c'est que la question de l'installation des poubelles de tri dans les espaces publics avait déjà été abordée dans la législature précédente. Ensuite, il faut rappeler que le contenu des poubelles de rue sur Lancy est déjà trié - vous l'avez rappelé M. Jotterand - par l'entreprise Serbecco, qui fait qu'aujourd'hui il y a 60% de leur contenu qui est valorisé ; là je vous renvoie au procès-verbal de la Commission de l'environnement et du développement durable du 6 octobre dernier.

Enfin, toutes les expériences qui ont été faites sur des poubelles à tri sélectif, vous avez aussi cité les CFF ou les communes, il suffit de regarder dans les poubelles comment cela se passe, les gens trient très mal et donc finalement le bénéfice est assez discutable, donc l'impact d'une telle mesure n'est a priori pas tellement démontré. C'est la raison pour laquelle je pense qu'on aura du travail en commission pour faire en sorte que cette motion soit utile et pertinente.

Mme Adam : je me permets de faire un petit retour en arrière. Depuis de nombreuses années, la problématique des déchets et du réchauffement climatique inquiète tous les partis.

En effet, déjà en 2011, Philippe Perrenoud avait déposé une motion similaire pour le groupe UDC. (Eh oui, à ce moment-là l'UDC siégeait dans cet hémicycle).

Un rapport effectué par M. Bruno Stämpfli en avait découlé. Il avait analysé la situation en 2011 (qui n'était guère mieux qu'en 2020) des arrêts de trams/bus, des parcs communaux, et comparé le mode de fonctionnement avec d'autres communes du canton.

Il avait été résumé que l'installation de poubelles sélectives nécessite en général une mise à disposition d'employés supplémentaires car il faut doubler, voire tripler la collecte de ces déchets.

L'éco-bilan serait négatif car cette option impose de faire tourner des véhicules pour un tonnage très faible.

Pour être réellement efficace, l'ensemble des sacs devraient être déversés sur une plateforme pour y être rétriés manuellement. Cela demanderait bien entendu du personnel pour faire un travail double.

Deux essais d'une durée de deux mois avaient été effectués, respectivement à l'ancienne maison de quartier située sur le terrain de l'Espace Palettes et au parc des Fraisiers.

Les résultats s'étaient montrés décevants et identiques sur les deux sites.

D'après la présentation faite par M. Stämpfli à la Commission de l'environnement en début de législature et au vu de la réponse donnée à l'interpellation d'un élu PDC lors de la dernière séance plénière, la situation semble ne pas avoir grandement évolué depuis 2011.

Le groupe PDC s'opposera donc à la motion des groupes Socialiste et PLR, tout en restant vigilant à la problématique des déchets des différentes restaurations rapides débordant des poubelles de notre commune, particulièrement le dimanche matin.

Nous pensons qu'il est nécessaire d'intervenir sur la fréquence du ramassage plutôt que sur la manière de trier.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 17 décembre 2020

M. Dérobert : si personne ne souhaite plus prendre la parole, comme il y a une proposition de renvoi en Commission du développement durable, je vous propose de voter celle-ci.

La motion 022-2020 est renvoyée à la Commission de l'environnement et du développement durable par 28 oui, 7 non, 0 abstention.

RAPPORTS DE COMMISSION**8) DISCUSSION ET VOTE D'OBJETS DE RETOUR DE COMMISSIONS**

- a) Examen et approbation des budgets de fonctionnement et des investissements 2021 et fixation des centimes additionnels (233-20.10) – Rapport de la Commission des finances, séances des 9 septembre, 7 octobre, 11 et 25 novembre 2020 (M. Michele Colleoni)
- =====

M. Colleoni présente le sujet :

A. Budget de fonctionnement

Compte de résultats

Le Conseil administratif présente un budget déficitaire de Fr. 1,3 million, plus optimiste que prévu malgré les prévisions.

Tous les groupes s'expriment sur les possibilités ou propositions d'un budget équilibré, ou sur l'accueil positif de la proposition de budget présenté, en sachant qu'ils souhaiteraient dans un premier temps avoir des explications et pouvoir revenir le cas échéant avec des propositions ou amendements.

A la question « Quelles sont les priorités du Conseil administratif et le message politique ? », il est redit que, vu la population lancéenne grandissant fortement ces prochaines années, une multitude d'investissements sont à prévoir, écoles, crèches, etc., pour soutenir les prestations nécessaires à la population. L'administration communale devra par conséquent suivre également pour pouvoir répondre aux besoins de cette population, en rappelant que 2021 sera la première année avec l'impact RFFA, et avec cette crise COVID non prévue.

Rapport sur les écarts

Sur la question de la cotisation versée au SIACG de 11% de plus, il nous est expliqué que cela provient d'un projet global sur le SIACG pour pouvoir augmenter les ressources suite aux demandes croissantes des communes et seront ainsi plus soutenues dans leurs demandes.

En réponse à l'écart de Fr. 110'000.--, soit environ –Fr. 170'000.-- sur les revenus budgétés pour les encaissements des indemnités journalières en cas de maladie, ce montant est compensé par une augmentation de Fr. 30'000.-- et un revenu supplémentaire de Fr. 25'800.--. En n'ayant aucune prime à verser, les charges par conséquent diminuent, liées également aux revenus des indemnités journalières bénéficiant des APG et des indemnités journalières maternité.

Sur la question des Fr. 150'000.-- pour les honoraires d'études liés à la mobilité, il est répondu que cela vient en lien direct avec la motion pour les pistes cyclables (développement et

Séance ordinaire du Conseil municipal du 17 décembre 2020

sécurisation des pistes cyclables, aménagement de nouvelles places de stationnement vélos), études préalables, et travaux ensuite, couvrant tous les types de mobilité. Un commissaire fait remarquer que les axes principaux sont du domaine cantonal, et qu'une spécialiste en mobilité a été engagée par la Ville de Lancy. En réponse, il est souligné que la majorité du réseau routier à Lancy est communal. Pour la personne spécialiste, son rôle est de prioriser et de piloter les projets.

Sur la question des raisons du poste supplémentaire d'APM, cela va en lien direct avec l'augmentation de la population et le fait que le processus est très long pour qu'il soit opérationnel. Nous sommes en dessous de la norme cantonale qui est de 1 APM pour 1200-1300 habitants. Et cela n'a aucun lien avec le diagnostic local de sécurité, se focalisant sur les missions et non les postes.

Un commissaire s'enquiert des charges supplémentaires de Fr.12'000.-- pour la location de natels connectés en passerelle avec la police cantonale. Les acheter et les amortir en trois ans ne serait-il pas mieux ? Il est expliqué que cela est plus rentable, ce genre de matériel est très vite obsolète et assuré contre les dommages. De plus, ce sont des natels équipés de logiciels de la police cantonale cryptés et sécurisés.

Sur le point des blocs d'escalade au chemin des Erables, il est indiqué des frais à la charge de la commune, et il était prévu une participation de Genève Escalade. La convention entérinant le versement d'une rente et la prise en charge des prestations sur le site n'a pas encore été signée. D'où cette ligne dans le budget, qui comprend l'ouverture et la fermeture du site, et la surveillance de l'extension du parc Chuit. Actuellement, l'utilisation des murs de grimpe est gratuite donc pas de revenus pour Genève Escalade.

Sur la question des prestations aux retraités de l'administration, la commune verse principalement un tiers de la cotisation de l'assurance maladie pour le personnel engagé avant le 1er janvier 2002. Une provision est prévue et régulièrement adaptée.

En réponse à la question de l'augmentation de +29% à l'association Noctambus, la méthodologie sur la répartition a changé avec, entre autres, l'arrêt P+R Etoile sur Lancy maintenant et non plus Carouge, incluant également la nouvelle ligne 17 très utilisée.

A la demande d'un commissaire concernant les frais de nettoyage des WC publics ayant presque doublé, il y a beaucoup de réparations importantes vu certaines déprédations, et certains travaux sont également prévus l'année prochaine.

Concernant le poste pour l'assistance à l'unité de développement durable, c'est un poste temporaire pérenne CDD d'un ou deux ans comme premier emploi, prolongé de 12 mois et en train d'être pérennisé.

Des précisions sont données sur les +Fr. 60'000.-- pour le poste d'études d'urbanisme, il est en relation avec le projet cantonal du PAV et des études en lien sur le domaine public communal.

A la question sur la projection relative à la taxe professionnelle communale, l'estimation a bien été diminuée de Fr. 500'000.--, en prenant en compte les nouvelles entreprises basées sur le chiffre d'affaires 2019-2020.

B. Subventions

Les subventions sont en augmentation par rapport à 2020, surtout sur les rubriques de la FAS'e et des crèches. Pour la FAS'e, cela implique de nouveaux postes ou augmentation de taux d'activité pour environ Fr. 70'000.--, les mécanismes salariaux et par une légère modification du

Séance ordinaire du Conseil municipal du 17 décembre 2020

taux de financement de la part communale. Pour les crèches, c'est en lien avec l'ouverture de celle du Pont-Rouge.

Sur la question de la subvention à l'Association intercommunale AFJ Genève Sud-Ouest, faisant des fluctuations sur les montants chaque année, il nous est bien expliqué que la diminution par rapport à 2020 de Fr. 50'000.-- vient principalement d'une demande informatique ponctuelle d'environ Fr. 35'000.-- qui avait été budgétée alors. De plus, cela provient également des retours suite aux boucllements de leurs comptes ne pouvant pas être pris en compte et reportés à l'année suivante. Un commissaire rappelle que la volonté du Conseil municipal était de développer les places d'accueil de la petite enfance par ce biais. Il nous est expliqué qu'un travail avait été effectué sur ce sujet, et que malheureusement très peu de vocations en étaient ressorties. Malgré un coût de place plus faible, la clé de répartition est identique 80% pour la Commune, 20% pour les parents. La Commune souhaite toujours prendre en compte tous les types d'accueil préscolaire.

Des précisions sont demandées pour les « Organismes sociaux, divers », la diminution de Fr. 10'000.-- passant à Fr. 70'000.-- pour 2021 provient d'une ventilation du montant des chèques ELCO passée sous la rubrique subventions aux ménages/particuliers, ligne « Asile, promotion de l'intégration ». Concernant cette dernière rubrique, une diminution est également constatée qui provient également d'une différente répartition sur la nature 31 Animation et Couleurs du monde, Fr. 28'000.--, et la nature 36 Subventions Ecole des Mamans, UOG, cours de français et Villa Yoyo.

Une explication est donnée concernant les Fr. 150'000.-- destinés aux aides sociales, matérielles et casuelles. Cela permet d'aider les personnes en situation de grave précarité.

Quant au budget de l'Epicerie solidaire ayant une augmentation de Fr. 30'000.-- pour 2021, cela provient d'une projection sur une augmentation des demandes futures et sur la reprise effectuée des distributions alimentaires.

Pour les aides ponctuelles, il est déjà constaté qu'au 31 octobre 2020 la somme dépensée est déjà supérieure aux années précédentes liée à la crise sanitaire, principalement pour aider le paiement de loyers en retard. Beaucoup de demandes ne dépassant pas Fr. 2'500.-- ont été reçues suite à l'arrêt des aides particulières de l'Hospice, des APG et des RHT.

C. Taux d'activités et effectifs de l'administration

La Conseillère administrative nous précise qu'à la suite de l'entrée en fonction des deux nouvelles magistrates, une analyse des besoins et du fonctionnement a été effectuée avec chacun des chefs de service. Dans les effectifs, on parle de postes avec leur taux d'activité et le nombre d'employés, impliquant sur le budget un effet sur le montant des charges salariales et sociales.

SFI

A la question du poste comptable à 50% pour la taxe professionnelle communale, il fait suite à l'augmentation constante des contribuables et permettra en étant deux à ce poste d'avoir toujours une personne en cas d'absence.

STUM

Pour les postes à l'urbanisme une explication nous est donnée. Le poste stagiaire est passé en fixe à 60%, un poste est passé de 100% à 80%, le poste de responsable des travaux d'espaces publics est passé de 100% à 60%. Pour l'aménagement du territoire, le poste mobilité prévu

Séance ordinaire du Conseil municipal du 17 décembre 2020

initialement à 100% n'est utilisé qu'à 60%, vu les tâches conséquentes un nouveau poste d'assistante administrative à 100% est requis.

SASL

Une explication nous est donnée pour le pôle logement et la hausse de leurs tâches suite aux diverses constructions de la FCIL. Un 20% de secrétariat était effectué par le SASL, un accord a été obtenu pour qu'une répartition se fasse sur deux postes du pôle logement et au prorata du nombre de logements de la FCIL, d'où l'augmentation d'activité qui passera à Fr. 88'000.--, compensée par l'augmentation de la participation de la FCIL.

Sur la question de l'augmentation de 120%, concernant deux nouveaux postes au pôle de la petite enfance : un poste de responsable à 70% et un poste de secrétaire à 50% au Service des affaires sociales et du logement (SASL). Il nous est bien confirmé que ce n'est pas en relation avec le projet de municipalisation.

Le poste de secrétaire aura la tâche de reprendre la gestion de la liste d'attente de la petite enfance de Lancy (LAPELA), et ne sera donc plus gérée par les associations mais par le service des affaires sociales. Le 20% de secrétariat effectué par une crèche actuellement sera ôté de leur subvention annuelle.

SEDD

Pour le SEDD un nouveau poste d'agent environnemental est créé, en ayant diminué le taux d'activité global du service. Des félicitations leur sont adressées.

Pour la question de la diminution des apprentis, il est bien précisé que le Conseil administratif souhaite bien évidemment continuer à former des jeunes.

D. Groupement intercommunal Le Sapay

Aucune remarque.

E. ORPC de Lancy-Cressy

Aucune remarque.

F. Plan financier quadriennal 2021-2026

Le plan financier quadriennal nous est présenté étant une obligation légale, en nous précisant à nouveau que dans le cadre de RFFA une période dérogatoire de cinq ans avec un déficit maximum est autorisée. Pour nous, il est fixé à Fr. 4'654'000.— jusqu'en 2024 calculé par le Département des finances sur la base de l'écart estimé entre les recettes des personnes morales avant et après RFFA, avec une prévision ou plutôt une tendance estimée à Fr. 2'395'000.--. Pour 2024 nous devrions dépasser les Fr. 6 millions avec une légère baisse en 2025 à Fr. 5'829'000.--. Beaucoup d'inconnues, s'ajoutant la crise COVID-19 et un projet de loi présenté par l'ACG pour prolonger la période dérogatoire à 8 ans. Les premiers effets de RFFA ne pourront être vraiment calculés que lors de la comparaison des comptes 2019 et 2020, et nous aurons vraiment le détail lorsque toutes les taxations des personnes morales auront été données soit dans cinq ans.

Pour la question de la péréquation financière et les effets de RFFA, il est bien expliqué qu'il y aura bien une baisse de l'alimentation du fonds vu que l'impôt des personnes morales est également prévu à la baisse. D'où l'écart de Fr. 4,47 millions au budget 2020 et Fr. 3,55 millions au budget 2021.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 17 décembre 2020

G. Budget des investissements

Nous sommes informés que l'intention pour l'aménagement du parc de La Chapelle est passée de Fr. 250'000.-- à Fr. 452'000.-- et sera bientôt proposée au Conseil municipal.

Un point politique d'attention est soulevé par un commissaire concernant la deuxième étape de construction du Mégaron (M4). Il fera partie d'un point important en termes financiers pour cette législature s'agissant d'une dépense prévue de Fr. 26 millions, en lien avec la possible création d'un certain nombre de postes de travail.

Pour la piscine municipale, le crédit préalablement voté de Fr. 1,5 million sera en dépassement de Fr. 175'000.-- au 31.12.2020.

A la question du projet de rénovation du Lancy Tennis Club du Petit-Lancy et leur participation de Fr. 300'000.--, le bâtiment restera propriété de la commune et ce montant sera sans doute utilisé pour la nouvelle bulle.

A la question de l'augmentation des dépenses totales en 2020 (Fr. 53 millions en 2021, Fr. 78 millions en 2022). Cela provient principalement des réalisations qui seront finalisées et réglées financièrement en 2022 et analysées à nouveau lors du budget 2022. Ce montant comprend toutes les intentions, dont certaines seront sûrement ou peut-être votées en 2021. Les dépenses sont réparties sur deux, trois, voire quatre ans. Le montant des investissements en 2022 est effectivement important, mais ces investissements feront l'objet d'analyses dans le cadre du budget 2022.

H. Amendements proposés au budget 2021

1. Services généraux du budget de fonctionnement (point 02, nature 31) : suppression du montant de Fr. 150'000.-- concernant les honoraires d'études sur la mobilité proposée par le PLR et le PDC-Vert'Libéraux

En réponse à l'argumentation des honoraires d'études de Fr. 150'000.-- considérés comme très élevés faisant lien à la motion votée sur les pistes cyclables, il nous est expliqué que ce montant prévoit également la question du trafic de transit faisant l'objet de nombreuses demandes d'habitants. Ce montant devrait couvrir entre autres la sécurisation du réseau cyclable en lien avec la motion pour environ Fr. 15'000.--, déterminer le nombre de stationnements et leurs lieux pour Fr. 20'000.--, l'étude déjà lancée sur la séparation des places de stationnement motos/scooters de celles des vélos pour Fr. 30'000.--, Fr. 25'000.-- pour des études d'urbanisme et demandes ponctuelles concernant la mobilité et le stationnement des véhicules de transit.

Sur l'exemple donné concernant les études sur les places de stationnement, un commissaire rappelle que la plupart des études est incluse lors des PLQ et qu'un poste supplémentaire a été engagé en lien avec la mobilité. De plus, le plan directeur étant toujours en cours d'étude dans les services pourquoi ne pas attendre son retour. Il est bien confirmé que des études ont été effectuées par rapport au PLQ, mais des solutions doivent être trouvées pour les véhicules de transit. Or pour le commissaire, les précédentes études comme pour le secteur de la Vendée ou le chemin des Pâquerettes n'ont rien arrangé. Le Conseiller administratif pense donc qu'il faut faire d'autres études, et précisant qu'actuellement il n'y a que deux ingénieurs civils sans compétences en matière de mobilité. Retirer les Fr. 150'000.-- serait une solution possible, trois personnes supplémentaires en interne seraient nécessaires mais coûteuses économiquement.

- La suppression de Fr. 150'000.-- concernant les honoraires d'études sur la mobilité est refusée par 6 voix contre, 4 voix pour et 1 abstention.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 17 décembre 2020

2. Sports et Loisirs (point 34, nature 34, section 30) : modification de l'intitulé de la dépense « ouverture et fermeture du site des blocs d'Escalade » proposée par les Socialistes

Le changement de l'intitulé en « sécurité » au lieu de « protection » semblait plus précis que celui proposé d'« agence de protection ». Une autre mention est proposée « surveillance du site », vu l'explication donnée que c'est une société de surveillance qui s'occupe de l'ensemble des sites et plus particulièrement pour les incivilités.

- La modification de l'intitulé de la dépense est acceptée à l'unanimité.

3. Sécurité sociale (point 5) : rajout d'un montant de Fr. 50'000.-- lié à l'acceptation de la motion sur l'égalité de fait à Lancy proposée par les Vert.e.s.

La proposition du rajout de ce montant au budget soit Fr. 40'000.-- pour l'étude/la mise en place et Fr. 10'000.-- de subvention pour les associations actives à la promotion de l'égalité. Ce montant n'est pas seulement lié à la motion mais vient du fait que le mot « égalité » n'apparaît pas dans le budget, qu'il semblerait bien qu'aucune politique ne soit menée sur cette thématique de l'égalité, et qu'aucun service ne semblerait la traiter.

Il est bien réexpliqué que l'égalité fait bien partie des actions du programme de législature, bien que ce ne soit pas mentionné dans le budget et que plusieurs associations reçoivent déjà des subventions. Le traitement des deux résolutions sur cette thématique n'a malheureusement pas pu commencer encore, il est bien prévu de faire un état des lieux en 2021 et des propositions financières en 2022. Le Conseil administratif accueille positivement ces moyens additionnels permettant d'accélérer l'analyse et le traitement de fond.

Pour le groupe PDC et Vert'Libéral, cet amendement n'est pas nécessaire car l'égalité va de soi et doit être respectée/pratiquée au quotidien. La meilleure preuve est la présence de deux magistrats au sein du Conseil administratif. Le groupe Socialiste est également d'accord, mais pense qu'il faut toutefois donner des moyens à l'administration.

- Le rajout d'un montant de Fr. 50'000.-- pour la thématique égalité est accepté par 6 voix pour, 4 voix contre et 1 abstention.

4. Aménagement du territoire (point 79, nature 31) : suppression du montant de Fr. 60'000.-- pour des études d'urbanisme proposé par le PLR et le PDC – Vert'Libéraux

Une explication est donnée concernant cet amendement, ce montant permettra de réaliser 5-6 études toutes liées à l'aménagement du territoire. En donnant comme exemple diverses études d'urbanisme déjà lancées, comme l'intégration d'écoles dans divers périmètres de la Commune (Passereaux et École en Sauvy) pour un montant de Fr. 10'000.-- et pour un montant identique l'étude sur certaines problématiques concernant l'établissement scolaire dans le PLQ de Chapelle-Gui.

Il est bien rappelé également que cela fait partie d'un budget global de Fr. 230'000.-- demandé par la nouvelle législature. Fr. 50'000.-- prévu pour la stratégie foncière. Fr. 10'000.-- pour un plan de servitudes et continuités de la commune. Un budget de Fr. 45'000.-- prévu pour un film expliquant le résultat du PDCom à la population. Participation à des études avec le Canton pour le PAV. Prestations de notaires/géomètres prévus pour Fr. 15'000.-- et accompagnement de juristes pour Fr. 20'000.--.

A la question d'un commissaire remarquant que les difficultés proviennent surtout des écoles, il demande si une clef de répartition de responsabilité du Canton existe, et ainsi recevoir un dédommagement. Il est bien répondu que les torts étaient relativement partagés, un travail

Séance ordinaire du Conseil municipal du 17 décembre 2020

manquant ou pas assez vigilant en interne et un outil mathématique pas assez précis pour le Canton.

- La suppression du montant de Fr. 60'000.-- pour des études d'urbanisme est refusée par 7 voix contre, 3 voix pour et 1 abstention.

5. Aide sociale matérielle et casuelle (page 34, numéro 36370) : augmentation du poste de Fr. 30'000.--, de Fr. 150'000.-- à Fr. 180'000.-- proposée par les Socialistes

Le groupe explique que le montant demandé servirait à répondre aux demandes croissantes liées à la crise sanitaire et ainsi donner plus de moyens aux travailleurs sociaux de la commune.

La Conseillère administrative trouve la proposition plus claire au niveau comptable et budgétaire, en précisant bien que le montant aurait été de toute façon disponible. En espérant qu'il suffise au vu des demandes, à fin octobre nous étions au même nombre qu'en fin d'année passée.

Un commissaire propose que ce montant de Fr. 30'000.-- soit attribué à une ligne séparée du budget sous « Covid-19 ». Il est possible comptablement mais très difficile à déterminer pour chaque dépense. Un commissaire comprend bien la difficulté pour cette ventilation, et précise bien que ce montant n'a pas vocation d'être pérennisé si la situation revenait à la normale.

- L'augmentation de Fr. 30'000.-- au poste d'aide sociale matérielle et casuelle est approuvée par 6 voix pour, 3 voix contre et 2 abstentions.

6. Services des travaux et d'urbanisme : postes et taux d'activité, deux amendements en lien avec le service des travaux, de l'urbanisme et de la mobilité, refusant d'allouer des effectifs budgétaires supplémentaires pour un poste de secrétaire et un poste d'assistant à l'urbanisme proposés par le PLR et le PDC – Vert'Libéraux.

Suite à cette demande de refus de postes, une clarification est donnée concernant le poste d'assistant à l'urbanisme de +60%, qui serait financé en interne par deux diminutions de taux de 20%. Les postes en nette augmentation à l'urbanisme, la mobilité et les espaces publics, ce qui implique des prestations de support, engendrent des besoins en secrétariat qui empiètent sur les tâches propres à leurs fonctions. Les collaborateurs du service des travaux sont au bord de la rupture, surtout avec l'attribution de nouvelles compétences concernant la mobilité. La justification de ce poste va en relation avec les projets qui augmentent, la bureaucratie et l'augmentation des contrôles. Une explication précise et détaillée est donnée quant à tous les changements effectués au sein de ce service, et il nous est bien redit que si les postes étaient réduits ou supprimés, il est fort probable que des projets ne pourraient aboutir.

Le but de ces amendements des groupes PLR et PDC – Vert'Libéraux était d'accepter un poste de secrétaire à 60 %, avec la compensation des taux au sein du service, semblant suffisant pour les futures tâches. Beaucoup d'informations et explications sont apparus tout au long du débat.

- Le refus de la création d'un nouveau poste de secrétaire est rejeté par 8 voix contre et 3 abstentions.

- Le refus du poste d'assistant à l'urbanisme est rejeté par 8 voix contre et 3 abstentions.

7. Service des affaires sociales et du logement : refus du poste de secrétaire à 50% proposé par le PLR et le PDC – Vert'Libéraux

Séance ordinaire du Conseil municipal du 17 décembre 2020

L'argument pour le refus de ce poste est bien d'attendre le retour du projet sur la municipalisation de la petite enfance avant d'aller de l'avant avec de nouveaux postes.

La Conseillère administrative réitère que les postes proposés n'ont pas de lien avec la municipalisation de la petite enfance. Il est bien précisé que 15% du budget communal représente le pôle de la petite enfance, et qu'actuellement il n'y a personne gérant ce pôle et est fait directement par le chef de service du SASL. Ce poste de secrétariat à 50% sera autofinancé par le 20% repris du secrétariat donné à une crèche pour gérer la liste d'attente commune, ce qui induit une diminution de la subvention à cette crèche. En ajoutant que chaque année cette secrétaire comptable établissait un nombre d'heures supplémentaires important au vu des problèmes d'Inscription et de désinscription.

- Au vu des explications données, les auteurs de l'amendement acceptent de retirer cet amendement.

8. Investissements : refus d'augmentation du montant prévu pour l'achat de terrains, proposé par le PLR et le PDC – Vert'Libéraux

Les groupes PLR et le PDC – Vert'Libéraux estiment que Fr. 2'000'000.-- est un montant suffisant prévu pour l'achat de terrain, et que si cela devait être le cas, il serait toujours possible de repasser devant la commission.

En réponse, le Conseiller administratif précise que Fr. 2'000'000.-- n'est pas suffisant pour l'achat de terrains au vu des prix actuels. Etant bien conscient qu'il devra de toute façon avoir l'accord de la commission, indiquant que gouverner c'est prévoir. Cela fait partie intégrante du programme de législature le souhait d'acheter du terrain, et ainsi pouvoir plus facilement donner son avis sur ces développements.

- Le refus d'augmentation du montant prévu pour l'achat de terrains par la commune est rejeté par 6 voix contre et 5 voix pour.

A. Approbation des budgets de fonctionnement et des investissements 2021 et fixation des centimes additionnels

La commission aboutit à un budget de Fr. 80'000.-- de charges en plus.

Le vote est effectué : un budget de fonctionnement 2021 avec Fr. 129'457'300.-- de charges et Fr. 128'043'300.-- de revenus, l'excédent de charges présumé s'élevant à Fr. 1'414'000.--, cet excédent constituant le résultat opérationnel de la commune ; de fixer le taux de centime additionnel pour 2021 à 47 centimes, à appliquer en supplément de l'impôt sur les chiens dû en 2021 à 50 centimes ; d'autoriser le Conseil administratif à emprunter en 2021 jusqu'à concurrence de Fr. 40'716'825.-- pour couvrir l'excédent de charges et l'insuffisance de financement présumé des investissements du patrimoine administratif, à savoir un montant de Fr. 31'491'825.-- ainsi que du patrimoine financier, c'est-à-dire la somme de Fr. 9'225'000.--.

- Le budget est accepté par 6 voix pour, 3 voix contre et 2 abstentions.

Mme Gachet : nous vous avons envoyé mardi après-midi une proposition d'amendement qui fait suite au vote lors du dernier Conseil municipal concernant le nouveau traitement pour le Conseil administratif, de manière à ce que le budget 2021 puisse être adapté, puisque quand il a été discuté et qui vous a été soumis, ce point n'avait pas été pris en compte puisque le vote sur ce point au Conseil municipal n'avait pas encore eu lieu.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 17 décembre 2020

Pour des raisons de transparence, on vous a soumis la proposition d'amendement qui est d'augmenter de Fr. 118'000.— les charges au budget 2021 et en parallèle nous vous proposons de modifier l'extrait du registre des délibérations qui fait mention justement de la nouvelle proposition qui est en lien avec ces Fr. 118'000.--, avec une augmentation du déficit qui sera présenté au niveau du budget 2021.

M. Dérobert : je regrette que ce budget doive être amendé puisque théoriquement il ne nous appartient pas de l'amender en augmentant les charges, selon la LAC et que ce budget devrait nous arriver fini 10 jours auparavant. Vu les décisions qu'on a prises, le SAFCO n'y verra pas d'inconvénient, mais c'est vrai que théoriquement on devrait avoir un budget fini 10 jours avant et nous ne devrions pas augmenter le déficit puisqu'il s'agit bien d'une augmentation du déficit, on devrait le compenser si on suivait la LAC.

Mme Gachet : je me permets juste de rappeler que les débats ont duré très longtemps au niveau de la proposition au niveau du traitement. Cela a pris du temps et cela a permis à la commission de prendre des décisions en tenant compte de l'ensemble des éléments, raison pour laquelle nous avons reporté au plus tard la présentation du budget et les dates faisant, on n'a pas eu d'autres solutions que de proposer de soumettre l'étude du budget au niveau de la Commission des finances au mois de novembre, malheureusement juste avant le Conseil municipal. C'est vraiment un concours de circonstances, on a préféré vous faire cette proposition d'amendement de manière à réellement avoir un budget qui tienne compte de vos décisions prises lors du dernier Conseil municipal.

M. Dérobert : pouvez-vous me rappeler les montants aux charges ?

Mme Gachet : c'est ce qui était écrit au niveau de la proposition d'amendement. Je prends juste la dernière phrase « Au final, une charge nette supplémentaire de Fr. 118'000.— devrait être admise, portant ainsi l'excédent de charges présumé au budget 2021 de Fr. 1'414'000.— à Fr. 1'532'000.-- », et ce sont ces chiffres-là qui ont été modifiés au niveau de la proposition de délibération.

M. Dérobert : je vous propose de voter cet amendement avant de continuer la suite des discussions et prises de position par rapport au budget.

M. Vogel : j'aurai voulu avoir des clarifications par rapport au montant net qui est annoncé.

Mme Gachet : par rapport aux charges sociales, y compris la part patronale au niveau de la cotisation LPP, il y a Fr. 104'790.--, on y ajoute Fr. 13'210.— par rapport à la contribution de constitution de pension des conseillers administratifs, mais des anciens conseillers administratifs, c'est une correction qui est faite au regard de la décision qui a été prise par rapport à la modification qui entrera en fonction le 1^{er} janvier 2021.

M. Vogel : je suis désolé, pour moi ce n'est pas très clair. En fait, en commission on a effectivement pris une décision d'augmenter les traitements, mais en parallèle il y a le fait qu'on ne contribue plus au fonds pour les retraités tel qu'il y avait avant. Donc, ce net doit être à la fois une augmentation du traitement et des charges qui ont à faire avec ce traitement, mais il doit aussi faire état de la diminution des contributions au fonds pour les retraités et cela je ne le comprends pas.

Mme Gachet : il faut bien comprendre que la provision, telle qu'elle figure au budget, est une provision pour les anciens conseillers administratifs, pas pour les conseillers administratifs actuels. Cette provision n'est pas prévue pour les conseillers administratifs actuels, donc la provision ne peut pas être diminuée et en plus comme nous, on va sortir du système on ne peut plus contribuer à l'alimentation de ces provisions.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 17 décembre 2020

M. Vogel : en fait, ma question c'est puisque le budget 2021 a été constitué sur la base précédente, dans le budget 2021 qui nous est présenté, la contribution au fonds existe, puisque vous êtes partis de l'hypothèse qu'on n'avait pas encore pris la décision. Et donc, la modification que l'on fait aujourd'hui, c'est la prise en compte de la nouvelle situation. Donc, il faut corriger l'ancienne situation et adopter la nouvelle. Alors aujourd'hui on adopte la nouvelle mais on ne corrige pas l'ancienne.

Mme Gachet : oui, puisqu'il y a les Fr. 13'200.— qui auraient dû servir de contribution et qui ne vont plus être versés par rapport à la participation.

Mme Moyard : je crois que je saisis la question que pose M. Vogel. La provision qui est effectivement constituée et qui est réajustée une fois par législature, n'a pas été réajustée pour la législature qui a commencé le 1^{er} juin, à cause justement du fait que le SFI savait qu'on devait retravailler là-dessus. De toute façon, c'est une provision interne puisque c'est la Ville de Lancy qui décide de provisionner toute seule une charge qu'elle écoulera longtemps après.

Donc, aujourd'hui, il n'y a pas eu de constitution de provision, c'est ce que disait Mme Gachet, ni pour Mme Gachet, ni pour moi, ni pour M. Bonfanti pour son deuxième mandat. Il y a eu uniquement une provision pour son premier mandat, quand il a commencé en 2015.

Donc, la provision aujourd'hui, elle, n'a pas à être partiellement dissoute, elle doit rester comme elle est, parce qu'elle va servir à payer les rentes qui sont aujourd'hui déjà versées et celles du magistrat qui est parti en 2020 et qui a droit à une rente et qui la touchera à l'âge prévu par le règlement en 1990.

C'est pour cela que la diminution que vous cherchez, vous ne la trouvez pas. Est-ce que cela répond à votre question ?

M. Vogel : cela répond à la question, mais cela veut dire que soit le budget qu'on avait jusqu'à présent pour 2021 était faux, en tout cas ne reflétait pas la réalité, soit le nouveau est faux. Alors, je préfère penser que c'est l'ancien qui était faux et qu'avec cet amendement on est dans le juste, ce qui nous permettra de voter le budget.

M. Dérobert : si personne ne souhaite plus prendre la parole, nous allons voter l'amendement du Conseil administratif, à savoir de modifier le point 1) :

1. D'approuver le budget de fonctionnement 2021 pour un montant de Fr. 129'562'090.- aux charges et de Fr. 128'030'090.- aux revenus; l'excédent de charges présumé s'élevant à Fr. 1'532'000.-.

L'amendement proposé par le Conseil administratif est accepté par 18 oui, 0 non, 17 abstentions.

Mme Fernandez : Mesdames les Conseillères administratives, Monsieur le Conseiller administratif, Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux,

Le groupe des Vert.e.s soutient le budget 2021 proposé par le Conseil administratif. Dans le contexte actuel de crise sanitaire et face aux défis posés par l'urgence climatique et le développement de la commune, il nous semble plus que jamais nécessaire de pouvoir compter sur une administration robuste, efficace et compétente.

Pour les Verts et Vertes, il est primordial de répondre aux besoins de la population lancéenne et de lui offrir des prestations de qualité. C'est la raison pour laquelle nous soutenons la création des onze nouveaux postes présentés par le Conseil administratif. Cette priorité n'est visiblement

Séance ordinaire du Conseil municipal du 17 décembre 2020

pas partagée par nos collègues PLR-PDC-Verts libéraux qui ont proposé de refuser une bonne partie de ces recrutements.

Nous avons constaté avec satisfaction que les thématiques portées par les Verts et Vertes à travers la motion « un plan climat communal » acceptée par le Conseil municipal, font l'objet de budgets dédiés à l'instar du plan lumières et du plan climat.

En outre, au vu de l'acceptation de la motion « Pour une égalité de fait à Lancy », en juin 2019 nous avons proposé l'ajout d'un compte « égalité » dans le chapitre « sécurité sociale » pour un montant de Fr. 50'000.--. Cet ajout permet de combler un manque, l'égalité n'apparaissant nulle part dans le projet de budget, tout en répondant à une partie des invites de la motion citée plus haut. A l'avenir, nous aurons à cœur de nous assurer que l'argent public est utilisé équitablement au bénéfice des femmes et des hommes de notre commune.

Nous soutenons l'amendement proposé par le groupe socialiste d'augmenter de Fr. 30'000.— les aides sociales matérielles et casuelles, ce qui permettra, nous l'espérons, de répondre aux demandes de soutien croissantes dues au COVID-19.

Nous avons par ailleurs renoncé à vous proposer un renforcement de l'axe climat-environnement dans le présent budget car nous attendons avec impatience les résultats de l'étude sur la résilience de notre commune face aux dérèglements climatiques.

Cependant, nous resterons attentifs dans le futur à ce que l'unité du développement durable ait les moyens adéquats au déploiement d'une politique nous permettant d'atteindre les objectifs cantonaux en la matière, à savoir une réduction de 60% des émissions de gaz à effet de serre par rapport à 1990 et d'ici à 2030.

Les investissements prévus ces prochaines années sont impressionnants et reflètent le développement extraordinaire de la commune. Nous veillerons à ce que ces investissements contribuent activement à la réalisation des objectifs durables pour lesquels nous nous sommes engagés.

Le budget que nous voterons ce soir est déficitaire pour la première fois depuis des décennies, ce que nous regrettons. Cependant, il nous paraît évident que la particularité du contexte avec l'entrée en vigueur de la baisse de l'impôt sur le bénéfice des entreprises et la réponse nécessaire aux crises actuelles justifient ce déficit. Notons que celui-ci reste relativement mesuré par rapport à ce que nous avons pu observer dans d'autres communes voisines.

Pour conclure, les Verts et Vertes remercient les services de l'administration pour leur travail et se réjouissent de voir se dessiner à travers ce budget un avenir plus durable, inclusif et social pour notre commune.

M. Antich : le groupe PDC-Vert libéral tient à remercier Mme Aymon, cheffe du service financier et son collaborateur, M. Santangelo, pour l'élaboration de ce budget. En effet, je suis comptable de profession et j'apprécie particulièrement le niveau de détail et la qualité des réponses qui sont apportées lors des commissions des finances.

Nous avons également pu apprécier la complémentarité avec la magistrate en charge des finances, Mme Gachet. Nous remercions également les chefs de service et leurs collaborateurs pour la bonne coopération de tous dans ce travail.

Cela dit, la philosophie et l'approche défendues par nos deux groupes en Commission des finances étaient la prudence. En effet, en ces temps incertains, entre la réforme fiscale RFFA, la

Séance ordinaire du Conseil municipal du 17 décembre 2020

crise du COVID-19, l'arrivée de nouveaux habitants et commerces à l'Adret-Pont-Rouge, les fluctuations en 2021 risquent d'être importantes.

Dès lors, il nous semblait logique d'avoir une approche prudentielle. Notre postulat de base était de rendre un budget à l'équilibre. C'est pour cette raison que nous avons proposé plusieurs amendements lors des commissions des finances qui ont malheureusement tous été refusés. Nous n'avons été entendus sur aucun point et le déplorons. Je ne vais pas faire le détail de ces amendements, car ils ont déjà été travaillés et balayés en commission.

Le groupe PDC-Verts libéraux ne cautionne pas une politique d'endettement qui était évitable et qui s'annonce comme une norme pour la durée de cette législature.

Pour l'ensemble de ces raisons, nous allons refuser le budget qui est proposé.

Mme Rosales : le groupe socialiste remercie tout d'abord le Conseil administratif, Mme Aymon et les collaborateurs et collaboratrices de l'administration communale pour l'élaboration du budget 2021 et salue le travail qui a pu être mené ensemble en Commission des finances.

Nous tenons à souligner que le budget 2021 reflète des choix politiques, des choix qui répondent aux attentes de la population et qui assurent les prestations essentielles en faveur des habitantes et des habitants de Lancy.

Une fois n'est pas coutume, Lancy prévoit de se doter d'un budget déficitaire. Plusieurs raisons conduisent à cela. Bien sûr la crise sanitaire qui impacte le budget tant sur les charges que sur les revenus, mais il y a également la mise en œuvre de RFFA qui bouleverse les finances communales.

Il est également à noter que toutes ces dernières années les comptes ont été nettement meilleurs que les prévisions budgétaires. Concernant les nouveaux postes, nous sommes pleinement convaincus des explications du Conseil administratif et des chefs de service en commission sur la nécessité de ces nouvelles places de travail.

La commune se développe et les services communaux doivent logiquement suivre. Par exemple, au niveau de la petite enfance, des concierges ou de l'informatique pour les besoins de l'administration.

En défendant les subventions et les moyens d'assurer les prestations dans ce budget, le parti socialiste soutient aussi l'emploi, dans le contexte difficile que nous sommes en train de vivre. Nous préconisons d'ailleurs dans les postes que la Ville de Lancy va pouvoir créer, à compétences égales, l'engagement de chômeurs en fin de droit ou de longue durée.

Ainsi, outre de réels moyens pour la petite enfance et les affaires sociales, nous saluons encore les moyens financiers pour la mise en œuvre de l'égalité homme-femme et des montants dédiés à des études d'urbanisme permettant à Lancy de se développer en ville moderne, durable et dynamique, avec une qualité de vie aussi bonne que possible.

Ce budget permet de maintenir, parfois d'augmenter les prestations et subventions nécessaires à la population. Sur proposition du groupe socialiste, les aides aux ménages ont été augmentées de Fr. 30'000.--. Enfin des moyens supplémentaires ont aussi été alloués à l'Epicerie solidaire, ceci alors que nous vivons une crise sanitaire, économique et sociale sans précédents.

Pour terminer, le parti socialiste relève la nécessité d'investir pour équiper les nouveaux quartiers en équipements publics et en aménagements de qualité. En cela, la commune se doit de renforcer sa politique d'acquisition foncière, ce dans un but de développement du patrimoine

Séance ordinaire du Conseil municipal du 17 décembre 2020

financier, mais aussi principalement, afin de renforcer la part des logements abordables pour ses habitantes et habitants, notamment les familles les plus précaires mais aussi la classe moyenne.

Pour toutes ces raisons, notre groupe va accepter ce budget.

M. Aeschbacher : le groupe libéral-radical a étudié avec attention ce premier budget issu de la nouvelle majorité rose-verte. Il en ressort une importante progression des charges liées au personnel et une stabilité des revenus fiscaux, provoquant ainsi un excédent de dépenses, autrement dit un déficit de plus de Fr. 1'500'000.--, somme qui pourrait paraître modeste au vu des excédents des charges annoncés par d'autres communes.

Ce budget déficitaire, le PLR aurait pu s'en satisfaire pour de bonnes raisons, comme c'est lié à la situation sanitaire, voire à la réforme fiscale des entreprises voulue par le peuple.

Or, malgré ce que d'aucuns veulent nous faire croire ce soir, ce budget n'est pas déficitaire pour ces deux raisons. Non, il l'est tout simplement en raison de choix politiques, dictés par une majorité du Conseil administratif et renforcés par des amendements clientélistes et idéologiques augmentant encore l'excédent de dépenses.

Nous ne parlerons pas non plus de la désormais sempiternelle diatribe consistant à encore et toujours justifier ces nouvelles dépenses par l'augmentation de notre population, alors même que celle-ci augmente de manière exponentielle en regard de l'augmentation réelle de nos habitants et de leurs véritables besoins.

Nous en voulons pour preuve les 8,40 nouveaux équivalents temps plein de postes prévus dans ce budget, à savoir plus de postes en un budget que l'ensemble de tous ceux votés durant la précédente législature, ce qui nous laisse particulièrement songeurs.

Le plan financier quadriennal laisse entrevoir une augmentation des charges de près de Fr. 16 millions, soit 15%, alors que dans le même temps, les revenus fiscaux ne devraient progresser que de 8%, l'excédent de charges étant alors estimé à près de Fr. 6 millions.

Nous estimons qu'il est grand temps d'avoir le courage politique de mettre un terme à cette inflation, qu'il est nécessaire encore plus au vu de la pandémie que nous vivons de trouver désormais des solutions pour faire autant, voire mieux avec ce que nous avons et que si malheureusement cela ne devait pas être le cas ces prochaines années, alors nous nous retrouverons demain contraints de prendre des décisions plus drastiques et douloureuses.

Enfin, nous tenons à réaffirmer ce soir la position du groupe PLR qui sera de s'opposer à toutes hausses d'impôts, notre commune possédant encore et toujours un taux d'imposition très élevé qui la place en queue des communes fiscalement intéressantes de notre canton. Il est donc prioritaire de réduire la pression fiscale sur la classe moyenne laborieuse, cette classe qui travaille, paie ses impôts et ne reçoit que peu, voire pas du tout, de subventions.

Le groupe PLR refusera donc ce budget et s'abstiendra sur les votes du centime additionnel, de la taxe professionnelle et de la limitation du fonds FIDU.

Pour terminer, nous tenons à remercier le service financier pour la qualité des documents remis.

M. Bonfanti : j'aimerais une clarification de M. Aeschbacher, vous avez parlé de clientélisme, ce qui est un mot fort, j'aimerais avoir des précisions à ce niveau-là, Monsieur.

M. Aeschbacher : je n'ai pas de raisons de vous répondre.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 17 décembre 2020

M. Bonfanti : c'est bien dommage, parce que l'on serait dans la diffamation.

M. Dérobert : si plus personne ne souhaite prendre la parole, nous passons au vote.

Vu les articles 30, al. 1, lettres a, b et g, 90 et 113 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

Vu le budget administratif pour l'année 2021 qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements,

Vu les rapports de la Commission des finances, séances des 9 septembre, 7 octobre, 11 et 25 novembre 2020,

Vu les délibérations votées le 26 novembre 2020 approuvant dès le 1^{er} janvier 2021 les nouvelles indemnités annuelles des membres du Conseil administratif, ainsi que le règlement concernant la retraite des membres du Conseil administratif, qui prévoit entre autres leur affiliation à une institution de prévoyance,

Attendu que le budget de fonctionnement présente ainsi un montant de Fr. 129'562'090.- aux charges et de Fr. 128'030'090.- aux revenus; l'excédent de charges présumé s'élevant à Fr. 1'532'000.-,

Attendu qu'il n'y a pas de résultats extraordinaires, cet excédent de charges présumé constitue le résultat opérationnel de la commune,

Attendu que le plan annuel des investissements présente un montant de Fr. 77'336'000.- aux dépenses et de Fr. 21'641'000.- aux recettes; les investissements nets présumés s'élevant à Fr. 55'695'000.- soit Fr. 46'470'000.- aux investissements du patrimoine administratif et Fr. 9'225'000.- aux investissements du patrimoine financier,

Attendu que les investissements nets du patrimoine administratif sont autofinancés à raison de Fr. 14'860'175.-, soit la somme de Fr. 16'392'175.- représentant les amortissements du patrimoine administratif inscrits au budget de fonctionnement, moins l'excédent de charges présumé du budget de Fr. 1'532'000.-; l'insuffisance de financement des investissements du patrimoine administratif s'élève donc à Fr. 31'609'825.-,

Attendu que l'insuffisance de financement des investissements du patrimoine financier s'élève à Fr. 9'225'000.-,

L'insuffisance totale de financement s'élève donc à Fr. 40'834'825.-,

Attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2021 s'élève à 47 centimes,

Attendu que le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2021 par les personnes domiciliées ou séjournant plus de 3 mois dans la commune s'élève à 50 centimes,

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE :

Séance ordinaire du Conseil municipal du 17 décembre 2020

- II. *D'approuver le budget de fonctionnement 2021 pour un montant de Fr. 129'562'090.- aux charges et de Fr. 128'030'090.- aux revenus; l'excédent de charges présumé s'élevant à Fr. 1'532'000.-.*
- III. *Cet excédent de charges total présumé constitue le résultat opérationnel de la commune (pas de résultats extraordinaires).*
- IV. *De fixer le taux des centimes additionnels pour 2021 à 47 centimes,*
- V. *De fixer le nombre des centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2021 à 50 centimes.*
- VI. *D'autoriser le conseil administratif à emprunter en 2021 jusqu'à concurrence de Fr. 40'834'825.- pour couvrir l'excédent de charges et l'insuffisance de financement présumée des investissements du patrimoine administratif, soit la somme de Fr. 31'609'825.- et pour couvrir l'insuffisance de financement présumée de Fr. 9'225'000.- pour le patrimoine financier.*
- VII. *D'autoriser le Conseil administratif à renouveler en 2021 les emprunts du même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.*

L'arrêté 233-20.10 amendé est accepté par 19 oui, 16 non, 0 abstention.

b) Fixation du montant minimum de la taxe professionnelle communale 2021 (234-20.10) – Rapport de la Commission des finances, séances des 11 et 25 novembre 2020 (M. Michele Colleoni)

=====

M. Colleoni présente le sujet : aucune remarque.

La fixation du montant minimum de la taxe professionnelle communale 2021 à CHF 30.- est acceptée à l'unanimité.

M. Dérobert : si personne ne souhaite prendre la parole, nous passons au vote de l'arrêté.

Vu l'article 30, al. 1, lettre c, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu l'article 308 B, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

Vu le rapport de la Commission des finances, séance du 11 et du 25 novembre 2020,

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

De fixer le montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2021 à Fr. 30.-.

L'arrêté 234-20.10 est accepté par 29 oui, 0 non, 6 abstentions.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 17 décembre 2020**c) Versement de la contribution annuelle 2021 au Fonds intercommunal de développement urbain (FIDU) (Fr. 1'366'200.--) (235-20.10) – Rapport de la Commission des finances, séances des 11 et 25 novembre 2020 (M. Michele Colleoni)**

=====

M. Colleoni présente le sujet : aucune remarque.

Le versement de la contribution annuelle 2021 au FIDU pour un montant de Fr. 1'366'300.-- est accepté à l'unanimité.

M. Dérobert : si personne ne souhaite prendre la parole, nous passons au vote de l'arrêté.

Vu le plan directeur cantonal 2030 fixant un objectif en termes de construction de logements afin de répondre à la pénurie actuelle et couvrir les besoins futurs liés au développement de notre canton ;

Considérant que la planification assigne à certaines communes de construire de nombreux logements, à d'autres moins ou pas du tout, l'effort pour financer l'aménagement des nouveaux quartiers de logements demandé à certaines communes est donc très important, voire dans certains cas difficilement soutenables, alors que d'autres communes ne se voient assigner aucune charge de ce type ;

Vu qu'un groupe de travail, réunissant 13 communes appelées à se développer ainsi que plusieurs départements du canton se sont réunis à plusieurs reprises afin de trouver une solution visant à répartir le financement de ces aménagements ;

Vu la proposition d'élaborer un mécanisme de compensation entre les communes qui construisent et celles qui ne construisent pas, ces dernières venant aider financièrement les premières à financer les équipements obligatoires et les espaces publics en lien avec l'accueil de nouveaux logements au moyen de la constitution d'un fonds ;

Vu le but de partager l'effort exigé par la poussée actuelle du développement de Genève, chaque commune pouvant y contribuer selon sa situation et ses moyens ;

Vu le souhait ressortant du groupe de travail de créer un fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) ;

Considérant que ce fonds (créé sous la forme d'une fondation de droit public dont sur les 7 représentants, 5 seront désignés par l'ACG parmi les Magistrats communaux, les deux autres représentants étant ceux de la Ville de Genève et du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie) sera compétent pour les attributions des financements versés aux communes ;

Attendu que les attributions versées seront uniquement accordées pour des équipements communaux dont la réalisation est exigée par des prescriptions légales ainsi qu'aux espaces publics afin de focaliser cet apport sur des projets peu ou pas couverts par d'autres mécanismes de financement ;

Vu que ces attributions versées seront effectuées selon deux modalités complémentaires, chacune représentant environ une moitié du fonds : d'un côté, une attribution forfaitaire pour tout nouveau logement produit sur le territoire de la commune ; de l'autre, une attribution pour les projets d'infrastructures pour les communes qui en font la demande, dans le cadre d'un développement urbain amenant de nouveaux logements ;

Considérant que ce fonds sera alimenté par une contribution annuelle de 2 millions de francs du canton et d'une contribution annuelle de 23 millions de francs des communes, ces dernières contributions étant réparties entre les communes en fonction de la valeur de production du centime, indice tenant compte de la fiscalité sur les personnes physiques et morales ainsi que de la population de chaque commune, mais avec une contribution annuelle maximum par commune de 7 millions ;

Séance ordinaire du Conseil municipal du 17 décembre 2020

Vu la nécessité de voter un crédit d'engagement pour le versement de cette contribution annuelle destinée à subventionner les investissements publics à charge des communes accueillant de nouveaux logements ;

Vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain ainsi que ses statuts ont été approuvés par l'Assemblée générale de l'ACG en date du 18 novembre 2015 ;

Vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain ainsi que ses statuts ont été approuvés par le Grand Conseil en date du 18 mars 2016 et que cette loi entre en vigueur dès le 1er janvier 2017 ;

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et à la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) ;

Vu le rapport de la Commission des finances, séance du 11 et du 25 novembre 2020,

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

- I. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Fr. 1'366'200.- pour le versement de la contribution annuelle 2021 au fonds intercommunal de développement urbain (FIDU), destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements.*
- II. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, rubrique 0290.5620, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif, sous la rubrique 0290.1462 "subventions d'investissements versées à des communes ou à des établissements qu'elles financent en commun".*
- III. D'amortir cette dépense au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 0290.36602, dès 2022.*

L'arrêté 235-20.10 est accepté par 29 oui, 0 non, 6 abstentions.

- d) Rénovation de la villa Rapin – Crédit d'étude (Fr. 190'000.--) (236-20.11) - Rapport de la Commission des travaux, séance du 30 novembre 2020 et de la Commission des finances, séance du 2 décembre 2020 (M. Thierno Barry et M. Matthieu Jotterand)**

=====

M. Thierno Barry présente le sujet : pour rappel, la villa Rapin est construite en 1834, elle est inscrite depuis 1982 à l'inventaire des immeubles dignes d'être protégés.

En préambule, la magistrate rappelle que dans le cadre de la construction du BAM, une partie du bâtiment de la villa Rapin avait été démolie en 2013. La rénovation lourde du bâtiment avait été reportée, seules des adaptations minimales ont été réalisées afin de répondre à des occupations provisoires des locaux, notamment l'Epicerie solidaire, du pôle social et communautaire du SASL.

Cependant, la construction du nouveau bâtiment « L13 » dans le quartier de Pont-Rouge s'achèvera en 2022 et permettra d'accueillir de manière adaptée les activités dudit service. Ainsi, la villa Rapin pourra être libérée pour permettre le début des travaux au vu de l'état de dégradation du bâtiment.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 17 décembre 2020

Cette nouvelle rénovation permettra de mettre à disposition de nouveaux locaux qui seront très probablement attribués au SASL dont les besoins d'espaces de travail sont croissants. Le début des travaux est prévu pour septembre 2022.

Le président soumet le projet au vote, ainsi 9 commissaires se prononcent en faveur du crédit d'étude précité, un commissaire s'abstient.

M. Jotterand présente le sujet : le chef de service responsable revient brièvement sur l'historique du bâtiment et la nécessité, connue de longue date de la Commune, de le rénover, aussi bien d'un point de vue esthétique que normatif.

La question s'est portée sur la fonction de ce bâtiment. Il est aujourd'hui occupé par l'Epicerie solidaire et des bureaux du SASL, qui déménageront dans le bâtiment L13 non loin de là d'ici à l'été 2022. La villa Rapin sera alors libre et les travaux pourront débuter. Ainsi, de nouveaux bureaux pourront être créés, répondant à un besoin de l'administration. L'étude doit donc être faite en 2021, ce qui explique la présente demande de crédit.

La rénovation de la Villa Rapin a déjà fait l'objet de réflexions. La construction du bâtiment administratif de la Mairie il y a quelques années a induit la démolition de son annexe et une de ses façades est donc actuellement sans ouverture et en attente de percements.

La villa Rapin est à l'inventaire depuis 1982 et sa rénovation devra donc, outre un soin patrimonial particulier à apporter, se soumettre à l'observation de l'Office du patrimoine et des sites. Des aménagements extérieurs déjà réalisés donnent une idée de ce que deviendra le parc de la Mairie entourant la demeure.

Le chef de service précise que le chauffage aux énergies renouvelables sera possible grâce aux aménagements préalables liés à la construction du bâtiment administratif de la Mairie. Une mise aux normes de l'isolation des fenêtres, façades et charpentes est prévue et une accessibilité universelle au 1er étage sera étudiée.

Enfin, il précise que cet objet occupe la présente commission car seuls Fr. 100'000.-- étaient prévus au budget, dans l'optique de réaliser l'étude en interne en profitant notamment de l'expertise des collaborateurs au sujet de cette construction. Cependant, en raison de la charge actuelle du service, il n'est pas possible de conduire cette étude. Un architecte externe devra donc être mandaté. Pour la rénovation elle-même, la Commune devra mandater obligatoirement l'architecte du bâtiment administratif de la Mairie car la Villa Rapin était incluse dans le concours.

La somme totale comprend des honoraires d'architecte, d'ingénieur civil, d'ingénieurs chauffage-ventilation-climatisation et de quelques spécialistes divers.

Les commissaires n'ont pas de question, ainsi le Président procède au vote. L'arrêté est accepté à l'unanimité.

Mme Beun : j'ai visité personnellement la villa Rapin il y a peu. A l'époque, lorsqu'il y avait l'annexe démolie pour ériger le BAM, le mur n'a pas été rénové, mais mis aux normes. De plus, au sous-sol tout a été refait. Au 1^{er}, la cuisine est neuve et tout cela a été rénové il y a quelques années, comme vous l'avez stipulé.

Le grenier sert de lieu de stockage pour l'épicerie et était en excellent état. Actuellement aussi, il est en excellent état. Le bâtiment a donc déjà été rénové il y a quelque temps et nous ne comprenons pas pourquoi il doit être refait.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 17 décembre 2020

De plus, avec la crise COVID actuelle et le budget déficitaire, il n'y a pas de raisons de rénover cette villa.

Mme Moyard : à titre préliminaire, je me questionne un petit peu sur les raisons qui ont permis à Mme Beun de visiter – tel était son terme – un bâtiment administratif. Par ailleurs, je me demande si elle fait référence au bon bâtiment, parce que si la villa Rapin est en bon état, moi je suis la reine d'Angleterre !

Sérieusement, c'est la dernière villa de notre patrimoine administratif qui doit être absolument rénovée, elle tombe littéralement en ruines. Elle doit être rénovée pour des raisons énergétiques, pour des raisons de fonctionnement, pour des raisons de sécurité.

Et effectivement vous faites référence à la démolition de l'annexe qui lui était accolée pour pouvoir construire le BAM, mais c'est tout ce qui a été fait. Les aménagements extérieurs avaient été faits à ce moment-là puisque c'était en lien avec la construction du BAM, mais il n'y a eu aucune rénovation récente sur ce bâtiment, c'est bien pour cela que l'on vous a proposé – et vous avez la liste précise dans l'exposé des motifs – les différents travaux.

Nous ne nous amusons pas à faire des travaux somptuaires, nous entretenons notre patrimoine, à moins que nous préférions laisser une villa de maître gentiment tomber en ruines, à tel point qu'ensuite il n'y ait plus qu'à envoyer les tracks pour la démolir. Donc nous vous remercions d'avance de voter ce crédit.

M. Dérobert : si personne ne souhaite plus prendre la parole, nous passons au vote de l'arrêté.

Vu que la villa Rapin est inscrite à l'inventaire des immeubles dignes d'être protégés ;

Vu l'état de dégradation actuel de la villa Rapin ;

Vu que la villa n'a subi que quelques travaux minimes de rénovation ;

Vu qu'une isolation thermique de la villa, ainsi que l'assainissement des fenêtres, permettra une économie importante en énergie de chauffage ;

Vu que la construction du nouveau bâtiment L13, situé dans le quartier de Pont-Rouge permettra d'accueillir les activités actuelles de la villa ;

Vu que cette rénovation permettra de mettre à disposition des services de l'administration communale de nouvelles surfaces ;

Vu l'exposé des motifs ;

Conformément à l'article 30, al. 1, let e et m de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984 ;

Vu le rapport de la Commission des travaux, séance du 30 novembre 2020 ;

Vu le rapport de la Commission des finances, séance du 2 décembre 2020 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

Séance ordinaire du Conseil municipal du 17 décembre 2020

1. *d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'étude de Fr. 190'000.-- destiné à la rénovation de la villa Rapin, sise route du Grand-Lancy 39 ;*
2. *de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, sous la rubrique 0290.50400, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif, sous la rubrique 0290.14040 ;*
3. *en cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci (30 annuités), sous la rubrique 0290.33004 ;*
4. *en cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen d'une annuité dès l'année de son abandon, sous la rubrique 0290.33014.*

L'arrêté 236-20.11 est accepté par 30 oui, 5 non, 0 abstention.

**e) Maison de la sécurité – Installation photovoltaïque – Crédit d'investissement (Fr. 126'000.--)
(237-20.11) –
Rapport de la Commission des travaux, séance du 30 novembre 2020 (M. Thierno Barry)**

=====

M. Barry présente le sujet : en préambule, la magistrate informe que ce projet s'inscrit dans la continuité de la mise en œuvre de l'optimisation énergétique du patrimoine administratif de la Ville de Lancy.

Il s'agit d'un crédit d'investissement pour l'installation d'une structure photovoltaïque sur le toit de la maison de la sécurité. Selon elle, la toiture a été identifiée dans une étude du potentiel photovoltaïque réalisée en 2013 sur les bâtiments de la Ville de Lancy.

Il est à rappeler que cette démarche s'inscrit d'une part dans les objectifs de la stratégie énergétique 2050 de la Confédération avec une sortie progressive du nucléaire et d'autre part dans la stratégie énergétique des bâtiments du patrimoine administratif de la Ville de Lancy. Cette installation nous permettrait d'augmenter de 10% la production de l'énergie renouvelable dans le parc immobilier de la commune. Le crédit sollicité est de Fr. 126'000.--, mais la somme devrait être moindre sachant qu'une subvention fédérale de 30 % va être sollicitée.

Le Président procède au vote. 10 commissaires se prononcent en faveur du projet précité. À l'unanimité, le projet a été accepté.

M. Dérobert : si personne ne souhaite prendre la parole, nous passons au vote de l'arrêté.

Vu la stratégie énergétique 2050 de la Confédération et la stratégie énergétique des bâtiments du patrimoine administratif de la Ville de Lancy votée en 2017 ;

Vu que le toit de la Maison de la sécurité offre un potentiel maximum de production solaire photovoltaïque, avec une capacité d'environ 150 panneaux photovoltaïques ;

Vu que cette installation photovoltaïque permettrait d'augmenter d'environ 10% la production d'électricité renouvelable dans le parc immobilier du patrimoine administratif de la commune ;

Vu l'exposé des motifs ;

Séance ordinaire du Conseil municipal du 17 décembre 2020

Conformément à l'article 30, al.1, let. e et m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu le rapport de la Commission des travaux, séance du 30 novembre 2020 ;

Sur proposition du Conseil administratif

Le Conseil municipal

DECIDE

- 1. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de Fr. 126'000.-- destiné à une installation photovoltaïque sur le toit de la Maison de la sécurité, sise chemin des Olliquettes 2A ;*
- 2. de comptabiliser les dépenses dans le compte des investissements, sous la rubrique 1500.50400, puis de porter la dépense à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif, sous la rubrique 1500.14040 ;*
- 3. d'amortir la dépense nette au moyen de 30 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2021, sous la rubrique 1500.33004 ;*
- 4. de financer partiellement ce crédit en sollicitant une subvention fédérale par rétribution unique, estimée à Fr. 27'450.--, non confirmée en l'état, rubrique 1500.63000.*

L'arrêté 237-20.11 est accepté par 30 oui, 5 non, 0 abstention.

* * * * *

M. Dérobert : nous allons directement passé, comme d'habitude depuis l'arrivée du COVID, au dernier point concernant les propositions ou questions du Conseil municipal.

RAPPORTS DE COMMISSION (INFORMATIONS)**9) COMMISSION DES SPORTS – SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2020 –
RAPPORTEUR : MME VERONIQUE EQUEY****a) Audition du Lancy Football Club**

=====

Le but de cette audition est que l'association du Lancy Football Club, plus grand club de football de Suisse, présente le bilan de ses diverses activités aux commissaires pour une plus grande transparence et explicite en quoi l'association reçoit la plus grande subvention octroyée par la commune de Lancy.

Pour ce faire, les co-présidents effectuent un survol détaillé de l'organisation de l'association, en mentionnant, par exemple, leur situation budgétaire, qui est à présent plus stable, notamment grâce au prêt de la commune qui s'élève à Fr. 140'000.--.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 17 décembre 2020

L'importance de l'investissement du comité bénévole de l'association est également relevée : celui-ci a beaucoup de responsabilités, comme la gestion de la totalité des équipes du club ainsi que de l'école de football.

Lors de la reprise du club, les co-présidents du Lancy FC désiraient une plus grande transparence. Beaucoup de progrès sont à noter depuis quatre ans, notamment l'acquisition de nombreux sponsors.

Néanmoins le directeur financier du Lancy FC précise son inquiétude vis à vis de la situation sanitaire, ainsi que la problématique des cotisations des parents des joueurs, qui risquent de compliquer la situation financière de l'association d'ici à 2021-2023.

Un commissaire s'interroge sur la composition des membres du comité et le paiement des cotisations durant la pandémie.

Les invités expliquent toute la complexité de gérer une telle association avec un comité bénévole. La charge de travail représente un emploi à valeur de 20%. Ils évoquent aussi la difficulté de trouver des entraîneurs motivés car en plus du salaire faible, les entraîneurs doivent acquérir des formations spécifiques qui sont, bien sûr, prises en charge par la commune mais qui rajoutent néanmoins un obstacle pour la venue de nouveaux entraîneurs.

Les invités expliquent que les entraînements pour les juniors peuvent continuer et que les autres membres ont pu profiter des installations depuis cet été. De ce fait, le club ne souhaite pas rembourser ses membres car cela provoquerait un trop grand déficit dans les caisses et risquerait de devoir entraîner le licenciement des salariés à temps plein. Par ailleurs, le club s'engage à s'arranger avec ceux qui n'ont pas encore payé pour ne pas les poursuivre en justice.

Un commissaire s'interroge ensuite sur le partenariat entre le Lancy FC et le Servette-Chênois féminin et sa possible nuisance en termes d'organisation pour le fonctionnement du club.

Les invités répondent que la question a déjà été discutée avec Servette. Les équipes de Lancy sont toujours prioritaires pour les terrains et les vestiaires. La collaboration se déroule bien et aucun problème majeur n'est à signaler. Certains professionnels viennent donner des entraînements pour les filles du club, ce qui constitue une relation gagnant-gagnant. Ces équipes sont quand même une charge de travail supplémentaire.

Une commissaire se questionne sur la structure des membres ainsi que sur les critères pour rentrer au sein du Lancy FC en tant que joueur. Les invités expliquent que le club est ouvert à tous les jeunes de la commune entre six et vingt ans.

Un autre commissaire s'interroge sur le bilan déficitaire du club pour la saison 2018-19 et la création d'une SARL : les invités expliquent la structure et l'historique du club et précisent qu'ils travaillent en étroite collaboration avec la commune.

A la question d'un commissaire concernant le contrat de prestation, la Conseillère administrative précise qu'il s'agit ici d'un contrat de prestation et que le Conseil municipal ne peut se prononcer dessus.

b) Présentation du parcours sportif de la Chapelle

Le chef du service des sports présente le nouveau projet d'un parcours sportif intercommunal avec la commune de Plan-les-Ouates se trouvant dans le quartier de la Chapelle. Le projet prend

Séance ordinaire du Conseil municipal du 17 décembre 2020

en compte les personnes à mobilité réduite. Son inauguration aura lieu en janvier 2021 si la situation sanitaire le permet.

Une commissaire se demande si d'autres projets intercommunaux sont envisagés car elle trouve cela intéressant.

Le parcours sportif de type "parcours vita" est adapté aussi bien aux hommes qu'aux femmes de tous niveaux. Il sera ouvert fin novembre mais seulement inauguré en janvier 2021.

Divers

=====

Installations sportives et situation sanitaire

Les commissaires se demandent pourquoi certaines installations sportives cantonales sont ouvertes pendant la crise sanitaire alors que d'autres infrastructures sportives communales sont fermées.

Le chef du service des sports fait un point sur le lien entre le sport et le confinement.

La Conseillère administrative explique que certains lieux sont restés clôturés pour une question de responsabilité de la commune et souligne le manque d'aide de la part du Canton qui change souvent de directives.

Académie de football / Fondation des Evaux

Un commissaire demande où en est la situation de l'implantation de l'académie du Servette FC aux Evaux. La Conseillère administrative lui répond en précisant que le sujet est complexe et géré par la commune d'Onex, dans un premier temps, notamment sur la problématique de l'accessibilité.

Cuisine du tennis des Fraisières

Le chef du service des sports informe que la cuisine défectueuse sera rénovée avant l'entrée en fonction du nouveau gérant en mars 2021. Le coût des travaux approche les Fr. 50'000.--. Il est précisé que la dernière rénovation de la cuisine date de plus de dix ans, d'où la nécessité de nouveaux aménagements et qu'en tant que bâtiment communal, ces travaux sont justifiés.

**10) COMMISSION DES TRAVAUX – SEANCE DU 30 NOVEMBRE 2020 –
RAPPORTEUR : M. THIerno BARRY****Divers**

=====

La Magistrat nous informe sur la question du dépassement de crédit en lien avec les travaux ayant lieu sur la promenade Nicolas-Bouvier qui avait été abordée lors de la dernière séance de la commission. Elle informe que le crédit de dépassement comportera deux volets : d'une part, le dépassement concernera la construction d'un ascenseur sur la passerelle ; d'autre part, le second dépassement est de l'ordre de Fr. 675'000.-- et concerne les travaux complémentaires à effectuer sur la promenade.

Mme MOYARD porte à l'attention des commissaires le fait que les travaux complémentaires sur la promenade vont être entamés le plus rapidement possible, sans attendre l'aval du Conseil

Séance ordinaire du Conseil municipal du 17 décembre 2020

municipal, qui n'est pas nécessaire dans le cadre d'un dépassement de crédit (qui aurait pu n'être annoncé qu'au moment du bouclage de crédit, comme cela se fait couramment). Elle a cependant souhaité informer la commission de ce dépassement, étant donné le montant élevé de celui-ci et pour des raisons de transparence. Concernant l'urgence d'entamer les travaux complémentaires, celle-ci est due aux subventions fédérales qui ont été accordées dans le cadre de la réalisation du projet. En effet, si les travaux ne sont pas achevés dans les délais fixés, le montant des subventions fédérales accordées serait potentiellement perdu. D'autre part, il est intéressant de réaliser ces travaux dès à présent, car cela permettra de se coordonner avec la FMB, qui doit encore achever ses travaux d'aménagement concernant l'espace se trouvant au bas de l'escalier menant à la gare de Pont-Rouge.

11) COMMISSION DES FINANCES – SEANCE DU 2 DECEMBRE 2020 – RAPPORTEUR : M. MATTHIEU JOTTERAND

Réformes fiscales des entreprises, impacts pour la Ville de Lancy

Le Président a ajouté à l'ordre du jour ce point d'information, évoqué lors de l'examen du budget 2021.

La cheffe du service concerné rappelle une présentation effectuée le 14 octobre 2019 dans le cadre de l'examen du budget 2020, qui le comparait avec les comptes 2018 et les estimations de l'AFC à l'attention de la Commune. Elle s'est basée aujourd'hui sur les chiffres des comptes 2019 qui représentent le dernier point de comparaison avant l'introduction de la réforme fiscale et du financement de l'AVS (RFFA). Elle a également comparé avec les estimations 2020 (aussi bien le budget que de nouveaux chiffres reçus du Canton).

Le premier point relevé par la cheffe de service est le nouveau taux effectif d'imposition du bénéfice, fixé à 13,99%. Les effets de RFFA seront pleinement connus seulement lorsque l'ensemble des taxations sera rentré, c'est-à-dire dans cinq ans. Dans le cadre de travaux préparatoires, des chiffres et d'autres données avaient été fournis mais ils ne sont plus d'actualité car trop anciens (période 2012-16).

Dans le document à disposition des commissaires, les courbes de l'impôt sont dégressives alors que sans l'introduction de RFFA, elles auraient probablement connu une phase progressive, grâce à l'arrivée de nouveaux contribuables. L'impôt lui-même ne connaît pas d'écart considérable, contrairement aux premières estimations qui avaient été fournies en lien avec RFFA. Cela pourrait être dû en partie à de nouveaux contribuables, dont l'effet se fera sentir en plein seulement dans plusieurs années (notamment dans les secteurs de Pont-Rouge, du pôle Morgins ainsi que de Small City et du PLQ Surville).

Il est ensuite question de l'effet sur le fonds de péréquation intercommunal, alimenté par 20% de l'impôt sur les personnes morales des communes. Si ce dernier diminue, l'enveloppe du fonds diminue également de manière logique. Selon des estimations, le total à répartir entre les communes fondrait de 76 millions (comptes 2019) à 55 millions (estimations 2021). Cela explique la diminution (projection actuelle : -Fr. 1'617'000) de la part qui revient à Lancy en 2021 dans le cadre de ce fonds.

Des mesures compensatoires avaient été prévues. Il y a tout d'abord la création d'une Fondation pour le développement de l'accueil préscolaire et d'un fonds qui lui est attribué. Celui-ci est alimenté par 0.07% de l'ensemble des salaires soumis à l'AVS du Canton, ce qui représente

Séance ordinaire du Conseil municipal du 17 décembre 2020

environ 22 millions de francs. La Ville de Lancy doit également verser cela en tant qu'employeur, ce qui représente environ Fr. 16'000.-- en 2020 comme en 2021. La Caisse d'allocations familiales gère le fonds et redistribue l'argent sur la base d'un calcul compliqué.

La Ville de Lancy devrait recevoir Fr. 1'128'000.-- pour 2020, en légère baisse (-Fr. 57'000.--) par rapport à de précédentes estimations. Un acompte de Fr. 700'000.-- sera versé encore cette année et le solde sera provisionné. L'argent est versé « cash », dans la trésorerie communale, directement dans les comptes et ce en compensation des coûts de la petite enfance.

La cheffe de service mentionne ensuite l'augmentation du taux de cotisation AVS pour l'ensemble des employés et employeurs, une mesure fédérale. Cela grèvera les comptes communaux de Fr. 38'000.-- en 2021.

RFFA a été introduite le 1er janvier 2020. Ses effets sur les comptes de la Commune sont actuellement chiffrés à + 1,3 million de francs entre l'estimé 2020 et les comptes 2019. Les mesures compensatoires relativement importantes et l'évolution de l'impôt des personnes morales expliquent cela. Il est rappelé qu'il ne s'agit toutefois que d'estimations.

Enfin, le rapport à disposition des commissaires reprend la disposition transitoire (art. 131 LAC) liée à l'introduction de RFFA. Elle permet de présenter des budgets communaux déficitaires pendant cinq ans et ce sans démonstration, comme le prévoit normalement la LAC, d'un retour à l'équilibre budgétaire l'année suivante. La Commission avait déjà évoqué la situation lors du passage en revue du plan financier quadriennal.

Une commissaire demande s'il y a des nouvelles concernant un avant-projet de loi déposé en septembre prévoyant de prolonger à huit ans le délai permettant la présentation de budgets déficitaires sans preuve de retour à l'équilibre dans l'année suivante. Il lui est répondu que non.

Un autre fait part de l'important écart négatif entre l'effet projeté entre l'estimé 2020 et les comptes 2019 (positif, à +1'231'000 million de francs) et celui entre le budget 2021 et les mêmes comptes 2019 (négatif, à -Fr. 454'000.--). Il demande s'il est à redouter que cette descente continue les années suivantes. La cheffe de service indique qu'elle ne peut se prononcer pour le moment. Il existe en effet encore un autre effet RFFA : la clause de la réduction de l'impôt sur le capital qui prévoit que l'impôt sur le capital calculé selon les dispositions des art. 33 et 36 LIPM est réduit du montant de l'impôt sur le bénéfice. Cette déduction est limitée à Fr. 8'500.-- la première année mais celle-ci augmentera de 25% chaque année à partir de 2021, jusqu'à l'arrivée à 100% en 2024. De prochaines estimations permettront d'y voir plus clair bien que, comme leur nom l'indique, il ne s'agit que d'une projection et qu'elles peuvent changer assez fortement. L'image nette n'est obtenue, dans le système post numerando que l'on connaît, qu'après cinq ans. La cheffe de service rappelle l'effet pérenne des autres mesures, notamment liées au fonds pour le développement de l'accueil préscolaire ou encore la péréquation intercommunale. Elle émet l'hypothèse que nous ne parlerons peut-être plus des effets RFFA dans quelques années car nous serons dans une continuité et que la comparaison avec d'anciens chiffres aura perdu sa pertinence.

Un autre commissaire souhaite savoir si des entreprises ont toujours quelques années de retard dans leurs impôts. Le SFI l'ignore car c'est l'administration fiscale qui s'occupe des taxations, la Commune n'étant informée que des pourcentages de taxation. Les estimations se basent sur différents chiffres au niveau cantonal et la Ville de Lancy ne peut savoir quelle part la concerne lorsque par exemple seules 20 ou 30% des déclarations de l'année précédente ont été traitées comme cela arrive parfois.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 17 décembre 2020**12) COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – SEANCE DU 3 DECEMBRE 2020 –
RAPPORTEUR : M. MATTHIEU JOTTERAND****a) Pont de Lancy – Point de situation**

=====

Des membres de l'Office cantonal des transports présentent l'avancement des travaux liés au Pont de Lancy qui pose problème sur la moyenne ceinture actuelle. Une étude préliminaire concernant la fluidité et la sécurisation des divers modes de déplacement dans ce secteur de la moyenne ceinture a été menée et des comités de pilotage mis en place.

Ce projet s'inscrit, pour rappel, dans la Loi pour une mobilité cohérente et équilibrée (LMCE), visant à permettre un écoulement fluide du trafic autour de l'hypercentre et d'améliorer l'ensemble des modes de déplacement. L'étude en question vise à proposer un schéma d'aménagement s'étendant du carrefour route du Pont-Butin/route de Chancy au tunnel de l'avenue des Communes-Réunies.

Des charges de dimensionnement ont été élaborées afin de définir les besoins en aménagement, dans ce secteur qui connaît de gros changements, notamment liés à la mise en service du Léman Express et de l'abandon des liaisons L1 et L2. L'enjeu est de réduire les engorgements réguliers que le site connaît matin et soir tout en évitant les reports de charge actuels qui se font sur des itinéraires dans les quartiers.

L'étude avait pour but d'envisager tous les scénarios possibles et la variante retenue est celle de la mise en place d'un tablier en-dessous de l'existant, afin que la moyenne ceinture passe sous le carrefour du Grand-Lancy et émerge à la hauteur de la piscine. Cela permet de prolonger la voie de bus (amélioration de la vitesse commerciale) et de créer un itinéraire cyclable et piéton continu (amélioration du confort et de la sécurité).

La commission avait fait la demande d'une étude approfondie du prolongement de ce tunnel jusqu'à la tranchée des Palettes. Cela a été fait et il est démontré que cela n'est pas souhaitable. En effet, soit il faudrait créer de (trop) nombreuses trémies avec un impact important dans l'environnement urbain dense ou bien, sans ces trémies, le trafic résiduel de surface resterait trop important. Les coûts seraient également nettement plus importants, notamment car le dépassement de la longueur de 500 m impliquerait de nombreuses sorties de secours et moyens de ventilation.

Ainsi la variante retenue permettra un net désencolonnement du trafic individuel motorisé au carrefour du Grand-Lancy et ce dernier pourra offrir une traversée nettement plus agréable aux piétons, ainsi qu'un passage facilité et accéléré des transports publics. L'estimation de son coût est de 140 millions de francs, avec une fourchette de +/- 25%. L'objectif est de lancer les études d'avant-projet en 2022 et les travaux eux-mêmes en 2026 pour une mise en service prévue actuellement en 2029.

Un commissaire demande quel est l'impact sur le vallon de l'Aire. Il lui est répondu que les enjeux environnementaux sont pris en compte, de même que la protection contre le bruit. Au sujet de cette dernière, des murs sont actuellement prévus mais une fermeture complète est envisageable.

Un autre commissaire s'inquiète de l'impact en termes de bruit des trémies. Il lui est répondu que cela sera étudié précisément et que, d'une manière générale, la fluidification du trafic envisagée sera bénéfique car les encolonnements génèrent beaucoup de bruit.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 17 décembre 2020

Enfin, la discussion s'engage sur les différentes possibilités d'obliquer au carrefour du Grand-Lancy ou à celui des Esserts et au risque de report du trafic dans les quartiers. Si certaines améliorations seront étudiées, d'autres ne pourront pas être mises en place car elles sont trop antagonistes avec d'autres mouvements, notamment des transports publics.

b) Association Genève Montagne – Point de situation

=====

Le chef de service concerné rappelle que lors de l'acquisition de la parcelle No 1652, le Conseil municipal avait fixé comme conditions un prix plus bas qu'initialement prévu et de trouver une affectation à la zone. Pour cette dernière, un projet de Genève Montagne a été présenté.

Le projet se compose de l'utilisation des constructions actuelles pour des locaux associatifs et un centre culturel ainsi que d'une nouvelle construction permettant de mettre en place trois murs d'escalade et la construction d'une estrade à ciel ouvert.

Genève Montagne a financé les études et la réalisation de deux blocs d'escalade extérieurs mais ensuite l'Office du patrimoine et des sites (OPS) est intervenu car le projet impactait trop fortement le site. Suite à des discussions, il a été demandé à Genève Montagne de modifier son projet.

Les usages des bâtiments ont été modifiés et la question de l'intégration des murs d'escalade est encore pendante. Au premier semestre 2021, des accords avec les offices cantonaux devront être trouvés et la ville de Lancy devra déterminer si elle souhaite la poursuite ou non du projet.

Un commissaire regrette les volontés de construction sur le site qui est remarquable et au cœur d'un quartier qui va être densifié. Un autre commissaire rappelle que le Conseil municipal avait demandé la présentation de plusieurs projets et que celui de Genève Montagne n'avait jamais présenté toutes les garanties. De plus, un montant pour la sécurisation du site a été inscrit au budget et la Commune a participé à l'étude alors qu'elle ne devait rien dépenser. De plus des dépassements budgétaires semblent être là, ce que le Conseiller administratif conteste.

Le débat sera poursuivi lorsque des retours sur l'avancement et la faisabilité du projet seront faits.

POINTS FINAUX**13) PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS**

Mme Beun : ma question concerne la zone des arbres fruitiers se trouvant dans le parc En Sauvy, parc qui est public. La plupart des habitants, ainsi que le GIAP qui se trouve à côté, se pose la question de savoir pourquoi cette zone a été clôturée ; il n'y a pas de panneaux, il n'y a rien du tout indiquant le fait de clôturer cette zone et nous aimerions avoir une réponse, merci.

M. Vergain : je reviens, suite à la dernière séance du Conseil municipal, sur cette lettre qui avait été adressée aux paroisses les informant que les subventions étaient supprimées pour cette année 2020. J'ai été approché par les paroisses, je sais qu'elles ont toutes réagi.

Je pense qu'on ne s'est pas très bien compris : il faut faire une différence entre les paroisses qui sont des associations de notre commune et l'Eglise qui n'est pas gérée par nous. Nos paroisses, ce

Séance ordinaire du Conseil municipal du 17 décembre 2020

sont des gens qui sont sur le terrain, ce sont des associations qui sont pleinement des associations de notre commune. Elles ont été un peu effarées qu'on leur « sucre » leurs subventions alors qu'elles se sont beaucoup investies et doivent encore beaucoup s'investir. Leur utilité a été démontrée et elles disent souvent que les paroisses sont le dernier recours, quand tous les services sociaux n'ont pas pu venir en aide à quelqu'un, quand les gens sont dans le désarroi, c'est le dernier endroit où on ose se tourner, c'est vers les paroisses et ces paroisses ont peu de moyens cette année pour pouvoir subvenir à ces demandes. De plus, elles ont dû beaucoup investir et l'on sait que cette fin d'année va être encore difficile, que les fêtes de fin d'année vont être hyper difficiles, elles doivent innover, elles doivent sans arrêt trouver de nouvelles solutions pour pouvoir aider notre population, nos citoyens.

Donc, ma proposition et la proposition du groupe PDC, c'est de voter ce soir, ici dans cette salle, la possibilité de garder cette subvention pour 2020, de la conserver, et de pouvoir attribuer cette subvention 2020 aux paroisses. Il s'agit de Fr. 3'600.--, Fr. 600.— par paroisse représentée.

M. Dérobert : je vous remercie M. Vergain, mais nous ne pouvons pas voter dans cette partie de la séance. Soit c'est une proposition pour le Conseil administratif, soit je vous invite à rédiger un projet de délibération pour le prochain Conseil municipal.

M. Vergain : c'est surtout pour cette année 2020, car c'est l'année où elles ont investi.

M. Dérobert : malheureusement, il fallait vous y prendre un petit peu avant.

M. Couto : je reviens sur ce qui est passé dans la presse concernant le quartier des Palettes par rapport à la sécurité. On dirait que c'est le Bronx qui est en train de se créer là-bas. J'aimerais savoir s'il y a assez de patrouilles faites par la police municipale pour rassurer les personnes, maintenir un peu la sécurité et ne pas laisser se créer une zone de non-droit à Lancy.

Mme De Vecchi : j'aimerais revenir sur la proposition de M. Vergain. Sauf erreur, dans le règlement il n'y a rien qui interdit la proposition de voter. Vu l'urgence de la situation, pourrait-on au moins voter l'entrée en matière pour régler cette affaire ce soir ?

M. Dérobert : je vous rappelle que nous avons trois outils à disposition, à savoir la motion, la délibération et la résolution. Les trois sont bien réglementées : la motion et la délibération sont à déposer avant la séance du Bureau pour que nous puissions nous exprimer dessus et la résolution peut être déposée le jour-même. Donc éventuellement il aurait fallu déposer une résolution, mais je ne vous vois pas voter sur quelque chose sans avoir de texte, sans rien avoir, une résolution de toute façon n'engagerait en rien. Je suis désolé pour la procédure, mais je ne vois pas comment on pourrait faire un vote sur des propositions et questions. On a bien trois outils pour agir et le règlement est assez clair à mon avis là-dessus.

Par ailleurs, je me permettrai aussi de poser une question : j'ai eu le loisir de constater que devant le centre commercial de la Praille, avaient été déposés des panneaux interdisant le parage des motos aux emplacements des vélos. Si je peux me réjouir de cette décision que je trouve tout à fait logique, parce que c'est vrai que c'était un gros capharnaüm, je me pose la question de savoir où vont aller les motos. En effet, il est indiqué sur ces panneaux que les motos devraient aller se mettre sous le tablier du pont. Je m'y suis rendu pour constater comment elles pouvaient se parquer. Déjà pour y accéder, il faut passer sur un trottoir où il y a des piétons, c'est l'entre-deux passage-piétons pour se rendre là-dessous, l'accès est fermé par des chaînes et sur l'emplacement où doivent se parquer les motos, résident un certain nombre de potelets qui sont principalement destinés aux vélos pour s'attacher et non pas aux motos qui vont s'appuyer contre.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 17 décembre 2020

C'est une proposition plus qu'une question : ce serait d'étudier un endroit où l'on pourrait réellement séparer les motos des vélos. On a un emplacement pour les vélos, et on peut s'en réjouir, il est devant le centre et est protégé par un avant-toit ; les motos n'en ont pas besoin, on peut éventuellement les mettre autre part, mais qu'elles aient un accès qui soit facilité et qui leur soit potentiellement réservé. Que l'on sépare les deux, je n'ai aucun souci et je pense que c'est assez bien pour que tout le monde puisse s'entendre.

Mme Gachet : concernant la question relative aux Palettes. Effectivement, la presse a produit un grand article la semaine dernière relatant différents faits, mais la journaliste a aussi mis en évidence le fait que de très nombreux habitants étaient ravis de vivre aux Palettes et qu'ils s'y sentaient bien. Toutefois, il y a eu un certain nombre d'événements que la presse a annoncés par rapport à des faits relativement importants qui se sont produits cet été. Suite à ces faits, la police municipale s'est engagée de manière soutenue dans le quartier, avec des patrouilles effectuées tous les jours d'une durée de deux à trois heures par jour dans le quartier ; il y a également une très grande collaboration avec la police cantonale, avec une présence dans le quartier tous les jours aussi. Ces différentes interventions nous ont permis justement depuis l'été dernier de diminuer les incivilités, de diminuer les délits, la situation n'est pas réglée.

Par contre, dans le cadre d'un groupe de travail qui fonctionne depuis quelques années, en lien avec la communication et de faire état de ce qu'il se passe dans le quartier, nous travaillons depuis le mois de juin avec ce groupe, avec des représentants de l'école primaire, de la FASE, de la maison de quartier, la police municipale, la police cantonale, le service des affaires sociales, ainsi que les propriétaires des différents bâtiments. Nous avons donc depuis le mois de juin réussi à nous voir quatre fois, cela nous a permis de mettre en place une stratégie sécuritaire, mais en parallèle, avec Mme Moyard, il y a toute une prise en charge sociale qui a été élaborée et c'est une stratégie que l'on a présentée cette semaine à l'ensemble de nos partenaires. Je vais laisser si vous êtes d'accord Mme Moyard poursuivre par rapport à l'axe social.

Mme Moyard : effectivement, nous avons fait cette séance, Mme Gachet et moi-même, nous avons invité l'ensemble des partenaires évidemment des différents services de la commune, mais aussi les propriétaires et régies qui sont partie prenante de l'Etoile Palettes afin d'avoir un échange, une coordination, leur montrer où en était l'état de la réflexion car nous travaillons de concert entre le service de la police municipale et le service des affaires sociales, mais également le service de l'environnement pour améliorer les choses.

Il y a toute une série de propositions qui passent par l'instauration de correspondants de nuit, la participation via des contrats de Contact emploi jeunes de jeunes du quartier aux travaux de rénovation qui vont être faits sur la dernière allée, l'allée 62, en lien évidemment avec les régies ; c'est bien entendu un complément, ce ne sont pas les jeunes qui vont faire tout le travail de rénovation, mais il y a un travail qui va être fait de ce côté-là ; un travail avec les familles au niveau scolaire et social, la proposition de mettre en place une médiation de quartier, une visite du quartier avec le chef du service des affaires sociales et du service de l'environnement demain avec un certain nombre d'habitants pour voir sur le terrain les éléments urbanistiques et les aménagements notamment extérieurs qui peuvent être mis en place dans une démarche participative, étant donné que nous avons des budgets prévus qui n'avaient pas encore pu être utilisés notamment à cause du COVID et de certains travaux qui n'avaient pas encore pu être faits.

Nous sommes dans une perspective tout à fait intéressante, nos propositions ont été très bien reçues de nos partenaires mardi soir. Là, nous entrons dans la période pas toute facile des fêtes de Noël dont nous espérons qu'elles se passeront le mieux possible. Dès la rentrée de janvier nous mettrons en place toute une série d'actions, en coordination parce que l'idée ce n'est pas de faire du social à la place de la prévention et de la répression ni de faire l'inverse, mais bien de

Séance ordinaire du Conseil municipal du 17 décembre 2020

travailler en collaboration, ce que nous avons commencé à mettre en place avec ma collègue, Mme Gachet, depuis la prise de nos fonctions respectives.

M. Bonfanti : concernant la question de Mme Beun, il s'avère que la commune est en train de mettre en place une nouvelle action en lien avec les arbres fruitiers dans la commune. Nous allons mettre en place un projet de mise à disposition de l'ensemble des arbres fruitiers pour la population ; nous mettons des clôtures autour de ces arbres pour des questions sanitaires, parce que nous avons constaté que beaucoup de chiens allaient crotter autour de ces arbres et comme ils vont être mis à disposition de la population au printemps prochain, nous souhaitons rendre les lieux plus propres et préserver les arbres de ces problématiques. Vous en saurez plus lors d'une Commission du développement durable au printemps où nous viendrons présenter l'ensemble du projet.

Concernant la question du parage devant le centre commercial de la Praille, effectivement c'est un gros problème depuis de nombreuses années où de nombreux deux-roues motorisés se parquent sur les places vélos. Effectivement, il n'est pas indiqué « vélos », donc jusqu'à présent ils ont eu le droit de le faire ; cela nous pose problème parce qu'il n'y a plus de places pour les vélos et les deux-roues motorisées prennent beaucoup plus de place. La solution qui a été trouvée est de mettre ce panneau qui précise que cet emplacement est réservé aux vélos. Nous sommes en discussion avec le Canton pour que les deux-roues motorisées puissent s'installer sous le viaduc, l'objectif étant de pouvoir y dessiner des places de stationnement deux-roues motorisées là où actuellement le vélo-polo joue en dehors des heures où il joue, parce qu'il ne joue pas très souvent et la plupart du temps les deux-roues motorisées pourraient se parquer là-dessous, ce qui laisserait un certain nombre de places pour les deux-roues motorisées. Nous avançons doucement, et dès que le Canton nous donnera un avis favorable, nous irons de l'avant.

Nous avons aussi un autre problème du côté du quartier de Pont-Rouge où de nombreuses places de stationnement vélos qui ont été mises à disposition mais relativement peu de places deux-roues motorisées pour la population du quartier mais aussi pour les visiteurs ; nous avons trouvé un lieu qui se trouve à côté de la chocolaterie tea-room à proximité du Pont-Rouge pour installer une vingtaine de places deux-roues motorisées pour que les gens puissent s'installer là et ensuite soit se rendent dans les commerces, soit vont directement dans le quartier pour rendre visite à leurs habitants.

M. Dérobert : nous sommes arrivés au terme de notre séance. Je lève la séance et souhaite à toutes et tous d'excellentes fêtes de fin d'année et je me réjouis de vous retrouver en janvier.

La séance est levée à 21h40.

Le Secrétaire :

Armando Couto

Le Président :

Thierry Dérobert

Séance ordinaire du Conseil municipal du 17 décembre 2020

QUESTIONS DU PUBLIC AU CONSEIL ADMINISTRATIF

Il n'y en a pas.